Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 27.12.2024 800010059269 Date d'impression 03.01.2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : ShellSol A100 Low Cumene

Code du produit : Q7591

Numéro d'enregistrement UE : 01-2119455851-35-0000

Synonymes : Hydrocarbures, C9, substances aromatiques

No.-CE : 918-668-5

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du

mélange

Solvant Industriel.

Consulter la rubrique 16 pour les utilisations enregistrées se-

Ion la réglementation REACH.

Utilisations déconseillées : Ce produit ne doit pas être utilisé dans des applications autres

que celles recommandées à la rubrique 1, sans avoir d'abord

demandé conseil au fournisseur.

Ce produit ne doit pas être utilisé dans des applications autres que celles recommandées à la rubrique 1, sans avoir d'abord

demandé conseil au fournisseur.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant/Fournisseur : Shell Chemicals Europe B.V.

PO Box 2334

3000 CH Rotterdam

Netherlands

Téléphone : +31 (0)10 441 5137 / +31 (0)10 441 5191 Téléfax : +31 (0)20 716 8316 / +31 (0)20 713 9230

Contact pour la FDS : sccmsds@shell.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+44 (0) 1235 239 670 (Ce numéro de téléphone est valable 24 heures sur 24, 7 jours sur 7)

Centre Antipoisons: 070 245 245

Autres informations : SHELLSOL est une marque commerciale de Shell Trademark

Management B.V. et Shell Brands Inc., et est utilisée par des

filiales de Shell plc.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 27.12.2024 800010059269 Date d'impression 03.01.2025

Liquides inflammables, Catégorie 3 H226: Liquide et vapeurs inflammables.

Danger par aspiration, Catégorie 1 H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de

pénétration dans les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3,

Voies respiratoires

H335: Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3,

Effets narcotiques

H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Danger à long terme (chronique) pour le

milieu aquatique, Catégorie 2

H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger









Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : DANGERS PHYSIQUES:

H226 Liquide et vapeurs inflammables. DANGERS POUR LA SANTÉ :

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration

dans les voies respiratoires.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.
 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT :

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

Informations Additionnelles

sur les Dangers

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessè-

chement ou gerçures de la peau.

Conseils de prudence : Prévention:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des

étincelles, des flammes nues et de toute autre source

d'inflammation. Ne pas fumer.

P243 Prendre des mesures pour éviter les décharges sta-

tiques.

P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouil-

lards/ vapeurs/ aérosols.

Intervention:

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 27.12.2024 800010059269 Date d'impression 03.01.2025

P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiate-

ment un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

P331 NE PAS faire vomir.

Stockage:

Aucune phrase de précaution.

Elimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

2.3 Autres dangers

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

Ce produit est un accumulateur statique.

Même avec une métallisation et une mise à la terre appropriées, ce matériau peut encore accumuler une charge électrostatique.

L'accumulation d'une charge suffisante peut entraîner une décharge électrostatique et l'inflammation des mélanges inflammables air-vapeur.

Possibilité d'altération d'organes ou de groupes d'organes après une exposition prolongée ; voir la rubrique 11 pour les détails. Organe(s) Cible :

Système auditif.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Composants

Nom Chimique	NoCAS NoCE	Concentration (% w/w)
Hydrocarbures, C9, subs-	Non attribuée	<= 100
tances aromatiques	918-668-5	

Information supplémentaire

Contient:

00.11.01.11.			
Nom Chimique	Numéro d'identifica-	Classification	Concentration (% w/w)
	tion		
cumène	98-82-8, 202-704-5	Flam. Liq.3; H226	>= 0 - <= 0,099
		Asp. Tox.1; H304	
		STOT SE3; H335	

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 27.12.2024 800010059269 Date d'impression 03.01.2025

		Carc.1B; H350 Aquatic Chronic2; H411	
benzène	71-43-2, 200-753-7	Flam. Liq.2; H225 Asp. Tox.1; H304 Skin Irrit.2; H315 Eye Irrit.2; H319 Muta.1B; H340 Carc.1A; H350 STOT RE1; H372 Aquatic Chronic3; H412	>= 0 - < 0,1

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Ne devrait pas présenter de risques pour la santé lors d'une

utilisation normale.

Protection pour les secou-

ristes

En administrant les premiers soins, assurez-vous de porter

l'équipement de protection personnelle approprié selon les

accidents, les blessures et l'environnement.

En cas d'inhalation : Transporter la victime à l'air libre. Si la victime ne se rétablit

pas rapidement, l'amener au centre médical le plus proche

pour un traitement additionnel.

En cas de contact avec la

peau

Retirer les vêtements contaminés. Rincer la peau immédiate-

ment et abondamment à l'eau pendant au moins quinze minutes, puis si possible laver au savon et à l'eau, En cas de rougeurs, d'enflure, de douleurs et/ou de cloques transporter la personne à l'établissement médical le plus proche pour un

traitement additionnel.

En cas de contact avec les

yeux

Laver les yeux avec beaucoup d'eau.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

En cas d'ingestion : Appeler le numéro d'urgence de votre localité/établissement.

Ne pas faire vomir : transporter la personne à l'établissement médical le plus proche pour y recevoir des traitements supplémentaires. En cas de vomissement spontané, maintenir la tête plus basse que les hanches pour empêcher l'aspiration. Si les signes et symptômes tardifs suivants apparaissent dans les 6 heures qui suivent l'ingestion, transporter le patient au centre médical le plus proche: une fièvre supérieure à 38.3°C, le souffle court, une oppression thoracique, de la toux ou une

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 27.12.2024 800010059269 Date d'impression 03.01.2025

respiration sifflante continue.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes

Les signes et symptômes d'irritation respiratoire peuvent comporter une sensation de brûlure temporaire du nez et de la gorge, une toux et/ou une respiration difficile. L'inhalation de concentrations élevées en vapeurs peut provoquer une dépression du système nerveux central (SNC), résultant en des étourdissements, des sensations de vertiges, des céphalées, des nausées et une perte de coordination. Une inhalation continue peut causer un évanouissement et la mort.

Les signes et les symptômes d'irritation cutanée peuvent se manifester par une sensation de brûlure, par une rougeur ou un gonflement.

Pas de danger particulier dans des conditions normales d'utilisation.

Les signes et les symptômes d'irritation des yeux peuvent comporter une sensation de brûlure, des rougeurs, une tuméfaction et/ou une vision floue.

Si le produit pénètre dans les poumons, les signes et les symptômes peuvent consister en une toux, une suffocation, une respiration sifflante, une respiration difficile, une oppression thoracique, le souffle court et/ou de la fièvre.

Si les signes et symptômes tardifs suivants apparaissent dans les 6 heures qui suivent l'ingestion, transporter le patient au centre médical le plus proche: une fièvre supérieure à 38.3°C.

centre médical le plus proche: une fièvre supérieure à 38.3°C, le souffle court, une oppression thoracique, de la toux ou une respiration sifflante continue.

respiration simante continue.

Les signes et symptômes d'une dermatite délipidante peuvent comporter une sensation de brûlure et/ou un aspect sec/craquelé.

Les effets sur le système auditif peuvent se manifester par une surdité temporaire et/ou des bourdonnements dans les oreilles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Appeler un médecin ou le centre antipoison pour obtenir des conseils.

Potentialité de générer des pneumonies.

Traiter selon les symptômes.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 27.12.2024 800010059269 Date d'impression 03.01.2025

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appro-

priés

Mousse, eau pulvérisée ou en brouillard. Poudre chimique sèche, dioxyde de carbone, sable ou terre peuvent être utilisés uniquement pour les incendies de faible ampleur.

Moyens d'extinction inappro-

priés

Ne pas utiliser d'eau en jet.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant : la lutte contre l'incendie

Eloigner toute personne étrangère aux secours de la zone d'incendie.

Les produits de combustion peuvent comprendre:

Un mélange complexe de particules solides et liquides en

suspension dans l'air et de gaz (fumée).

Monoxyde de carbone.

Composés organiques et non-organiques non identifiés. Des vapeurs inflammables peuvent être présentes même à

des températures inférieures au point éclair.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, se répandent au sol et

peuvent s'enflammer à distance.

Flotte et peut se réenflammer à la surface de l'eau.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Un équipement de protection adapté comprenant des gants résistants aux produits chimiques doit être utilisé ; une combinaison résistante aux produits chimiques est conseillée en cas de contact prolongé avec le produit. Il est conseillé de porter un appareil respiratoire autonome en cas d'incendie dans un endroit clos. Porter une combinaison de pompier conforme à

la norme en vigueur (par ex. en Europe : EN469).

Méthodes spécifiques d'ex-

tinction

Procédure standard pour feux d'origine chimique.

Information supplémentaire Refroidir les récipients à proximité en les arrosant d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

Se conformer aux réglementations locales et internationales

en vigueur.

Informer les autorités si la population ou l'environnement sont

exposés à ce produit ou pourraient l'être.

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 27.12.2024 800010059269 Date d'impression 03.01.2025

peuvent pas être contenues.

6.1.1 Pour les non-secouristes:

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Isoler la zone de danger et refuser l'entrée au personnel non protégé et non nécessaire.

Ne pas respirer les fumées, les vapeurs.

Ne pas faire fonctionner les équipements électriques.

6.1.2 Pour les secouristes:

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Isoler la zone de danger et refuser l'entrée au personnel non

protégé et non nécessaire.

Ne pas respirer les fumées, les vapeurs.

Ne pas faire fonctionner les équipements électriques.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Arrêter les fuites, si possible sans prendre de risque. Eliminer toutes les causes possibles d'inflammation dans la zone environnante. Utiliser un confinement approprié (pour le produit et les eaux d'extinction) pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Empêcher tout écoulement dans les égouts, les fossés ou les rivières en utilisant du sable, de la terre, ou d'autres barrières appropriées. Tenter de disperser les vapeurs ou de diriger leur écoulement vers un endroit sûr, par exemple par arrosage en brouillard. Prendre des mesures de précautions contre les décharges électrostatiques. S'assurer de la continuité électrique de tous les équipements par la continuité des masses et la mise à la terre.

Contrôler la zone avec un indicateur de gaz combustible.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Récupérer les déversements de faible ampleur (< 150 litres) par des moyens mécanisés dans un récipient étiqueté, hermétiquement fermé et dédié à la récupération du produit ou à son élimination en toute sécurité. Laisser le reliquat s'évaporer ou l'absorber avec un matériau absorbant que l'on éliminera en toute sécurité. Retirer le sol contaminé et l'éliminer sans risques.

Récupérer les déversements importants (> 150 litres) par des moyens mécanisés tels qu'un camion de pompage par le vide vers une citerne dédiée à la récupération du produit ou son élimination en toute sécurité. Ne pas éliminer le reliquat par rinçage à l'eau. Le conserver comme déchet contaminé. Laisser les résidus s'évaporer ou les absorber avec un matériau absorbant approprié et les éliminer sans risques. Retirer le sol contaminé et l'éliminer sans risques.

Ventiler complètement la zone contaminée.

Le recours aux conseils d'un spécialiste peut s'avérer nécessaire quant aux mesures à prendre pour traiter des emplacements contaminés.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 27.12.2024 800010059269 Date d'impression 03.01.2025

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour le choix des équipements de protection individuels, se reporter au rubrique 8 de la fiche de donnée de sécurité., Se reporter au Section 13 de la FDS en cas de déversement.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures d'ordre technique : Eviter de re

Eviter de respirer les vapeurs ou tout contact avec le produit. A n'utiliser que dans des zones bien ventilées. Bien nettoyer après manipulation. Se reporter à la rubrique 8 de la Fiche de Données de Sécurité pour le choix de l'équipement de protection individuelle.

Utiliser les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité pour évaluer les risques liés aux conditions locales et déterminer les contrôles garantissant une manipulation, un stockage et une élimination de ce produit dans de bonnes

conditions de sécurité.

S'assurer que les installations de manipulation et de stockage

soient conformes aux réglementations locales

Conseils pour une manipula-

tion sans danger

Eviter l'inhalation de vapeurs et/ou de brouillards.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Eteindre les flammes nues. Ne pas fumer. Eliminer toutes les

causes d'inflammation. Eviter les étincelles.

En cas de risque d'inhalation de vapeurs, de brouillards ou

d'aérosols, utiliser une extraction d'air.

Les réservoirs de stockage en vrac doivent être endigués (en

cuvette de rétention).

Ne pas manger ni boire pendant l'utilisation.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, se répandent au sol et

peuvent s'enflammer à distance.

Transfert de Produit

Même avec une métallisation et une mise à la terre appropriées, ce matériau peut encore accumuler une charge électrostatique. L'accumulation d'une charge suffisante peut entraîner une décharge électrostatique et l'inflammation des mélanges inflammables air-vapeur. Etre conscient des opérations de manipulation qui peuvent être à l'origine de risques supplémentaires dus à l'accumulation de charges statiques. Ces opérations incluent, sans s'y limiter, le pompage (particulièrement dans le cas d'écoulement turbulent), le mélange, le filtrage, le remplissage en pluie, le nettoyage et le remplissage des cuves et des récipients, l'échantillonnage, le rechargement, le jaugeage, les opérations des camions de pompage par le vide et les mouvements mécaniques. Ces activités peuvent être à l'origine de décharges statiques, p. ex., la formation d'étincelles. Limitez la vitesse d'écoulement lors du pompage afin d'éviter la génération de décharges électrostatiques

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 27.12.2024 800010059269 Date d'impression 03.01.2025

(≤ 1 m/s jusqu'à l'immersion du tuyau de remplissage à une profondeur égale au double de son diamètre, puis ≤ 7 m/s). Évitez le remplissage en pluie. NE PAS utiliser d'air comprimé pour les opérations de remplissage, de déchargement ou de manipulation.

Se reporter aux directives dans la Rubrique Manipulation.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer et

d'aller aux toilettes. Faire nettoyer les vêtements souillés ou éclaboussés avant toute réutilisation. Ne pas ingérer. En cas

d'ingestion consulter immédiatement un médecin.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Se reporter à la rubrique 15 pour toute législation complémentaire spécifique concernant le conditionnement et le stockage de ce produit.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage

Température de stockage:

Ambiante.

Les réservoirs de stockage en vrac doivent être endigués (en cuvette de rétention).

Placer les réservoirs loin de toute source de chaleur et autres sources d'ignition.

Le nettoyage, le contrôle et la maintenance des citernes de stockage sont des opérations de spécialistes qui nécessitent l'application de précautions et procédures strictes.

Doit être entreposé/e dans une zone bien ventilée entourée de digues (cuvette de rétention), à distance de la lumière solaire, des sources d'ignition et d'autres sources de chaleur. Tenir à distance des aérosols, des substances inflammables, des agents oxydants, des substances corrosives et d'autres produits inflammables qui ne sont ni nocifs ni toxiques pour l'homme ou pour l'environnement.

Des charges électrostatiques seront générées lors du pompage.

Les décharges électrostatiques peuvent causer un incendie. Vérifiez la continuité électrique en procédant à une métallisation et à la mise à la terre (mise à la masse) de tous les équipements afin de réduire le risque.

Les vapeurs se trouvant dans l'espace libre de la cuve de

stockage peuvent se situer dans la zone

d'inflammabilité/explosivité et être ainsi inflammables.

Matériel d'emballage : Matière appropriée: Pour les conteneurs ou leur revêtement interne utiliser de l'agier deux ou de l'agier inext deble. Pour

interne, utiliser de l'acier doux ou de l'acier inoxydable., Pour les peintures du conteneur, utiliser de la peinture époxy, de la

peinture au silicate de zinc.

Matière non-appropriée: Eviter un contact prolongé avec du

caoutchouc naturel, butyl ou nitrile.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 27.12.2024 800010059269 Date d'impression 03.01.2025

Consignes concernant les

récipients

: Ne pas découper, percer, broyer, souder ou réaliser des opérations semblables sur ou à proximité de conteneurs.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

Consulter la rubrique 16 pour les utilisations enregistrées selon la réglementation REACH.

Consultez des références supplémentaires sur les pratiques de manipulation en toute sécurité des liquides qui se sont

avérés être des accumulateurs statiques :

Institut américain du pétrole 2003 (Protection contre

l'inflammation provoquée par l'électricité statique, la foudre et les courants vagabonds) ou Association nationale de protection contre les incendies 77 (Pratiques recommandées rela-

tives à l'électricité statique).

IEC TS 60079-32-1: Risques électrostatiques, guide

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposi- tion)	Paramètres de contrôle	Base
cumène	98-82-8	VLE 8 hr	10 ppm 50 mg/m3	BE OEL
	Information su	upplémentaire: La ré	sorption de l'agent, via la pe	au, les mu-
			epartie importante de l'expo	
	Cette résorpti l'agent dans l'		par contact direct que par p	résence de
cumène		VLE 15 min	50 ppm	BE OEL
			250 mg/m3	
	Information su	upplémentaire: La ré	sorption de l'agent, via la pe	au, les mu-
			epartie importante de l'expo	
	Cette résorpti	on peut se faire tant	par contact direct que par p	résence de
	l'agent dans l'	l'agent dans l'air.		
cumène		TWA	10 ppm	2019/1831/E
			50 mg/m3	U
	Information su	Information supplémentaire: La mention «Peau» accompagnant la valeur li-		
	mite d'exposit	ion professionnelle i	ndique la possibilité d'une pe	énétration cuta-
	née important	te., Indicatif		
cumène		STEL	50 ppm	2019/1831/E
			250 mg/m3	U
	mite d'exposit	Information supplémentaire: La mention «Peau» accompagnant la valeur limite d'exposition professionnelle indique la possibilité d'une pénétration cutanée importante., Indicatif		
benzène	71-43-2	VLE 8 hr	0,5 ppm 1,65 mg/m3	BE OEL

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 27.12.2024 800010059269 Date d'impression 03.01.2025

	Information supplémentaire: La résorption de l'agent, via la peau, les muqueuses ou les yeux, constitue unepartie importante de l'exposition totale. Cette résorption peut se faire tant par contact direct que par présence de l'agent dans l'air., La substance en question relève du champ d'application de l'arrêté royal du 2 décembre 1993 concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes et mutagènes au travail.			
benzène		TWA	0,25 ppm 0,8 mg/m3	Norme Interne Shell (NIS) pour 8-12 heures TWA.
benzène		STEL	2,5 ppm 8 mg/m3	Normes Internes de Shell (NIS) pour une VLCT-15 minutes

Valeurs limites biologiques d'exposition au poste de travail

Pas de limite biologique attribuée.

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
ShellSol A100	Travailleurs	Cutanée	Long terme - effets systémiques	25 mg/kg p.c./jour
ShellSol A100	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	150 mg/m3
ShellSol A100	Consomma- teurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	32 mg/m3
ShellSol A100	Consomma- teurs	Cutanée	Long terme - effets systémiques	11 mg/kg
ShellSol A100	Consomma- teurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	11 mg/kg

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance		Compartiment de l'Environnement	Valeur
Remarques:		stance est un hydrocarbure de composition cor e. Les méthodes conventionnelles utilisées por	•
		s PNEC ne conviennent pas, et il est impossible	
	seule con	centration PNEC typique pour de telles substar	nces.

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

À lire conjointement avec le scénario d'exposition relatif à votre utilisation spécifique, figurant dans l'annexe.

Le niveau de protection et la nature des contrôles nécessaires varient en fonction des conditions potentielles d'exposition. Déterminer les contrôles à effectuer après une évaluation des risques selon les circonstances du moment. Les mesures appropriées comprennent : Utiliser des systèmes étanches dans la mesure du possible.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 27.12.2024 800010059269 Date d'impression 03.01.2025

Ventilation antidéflagrante correcte pour contrôler les concentrations atmosphériques en dessous des recommandations/limites d'exposition.

La ventilation par aspiration locale est recommandée.

Il est conseillé d'utiliser des systèmes automatiques d'eau pour la lutte anti-incendie et d'arrosage en douche.

Rince-yeux et douche en cas d'urgence.

Quand le produit est chauffé ou pulvérisé ou quand du brouillard se forme, il risque de se concentrer davantage dans l'air.

Informations générales:

Toujours observer les mesures appropriées d'hygiène personnelle, telles que le lavage des mains après la manipulation des matières et avant de manger, boire et/ou fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Jeter les vêtements et les chaussures contaminés qui ne peuvent être nettoyés. Veiller au bon entretien des locaux.

Définir les procédures pour une manipulation sûre et le maintien des contrôles.

Former les travailleurs et leur expliquer les dangers et les mesures de contrôle relatives aux activités normales associées à ce produit.

Assurer la sélection, les tests et l'entretien appropriés de l'équipement utilisé pour contrôler l'exposition, p. ex. l'équipement de protection personnelle, la ventilation par aspiration.

Vidanger les dispositifs avant l'ouverture ou la maintenance de l'équipement.

Conserver les liquides dans un stockage hermétiquement fermé jusqu'à leur élimination ou leur recyclage ultérieur.

Équipement de protection individuelle

À lire conjointement avec le scénario d'exposition relatif à votre utilisation spécifique, figurant dans l'annexe.

Les informations fournies sont données en fonction de la directive PPE (Directive européenne 89/686/CEE) et des normes du CEN (Comité européen de normalisation).

Les équipements de protection individuelle (EPI) doivent être conformes aux normes nationales recommandées. A vérifier avec les fournisseurs d'EPI.

Protection des yeux : Si la manipulation du produit engendre un risque de projec-

tion dans les yeux, le port de protection oculaire est recom-

mandé.

Agréé(e) conformément à la norme UE EN166.

Protection des mains

Remarques : Dans les cas où il y a possibilité de contact manuel avec le

produit, l'utilisation de gants homologués vis-à-vis de normes pertinentes (par exemple Europe: EN374, US: F739), fabriqués avec les matériaux suivants, peut apporter une protection chimique convenable : Protection long terme: caout-

chouc butyle Gants en caoutchouc nitrile

Contact accidentel/Protection contre les éclaboussures: Gants en caoutchouc nitrile En cas de contact continu, le port de gants est recommandé, avec un temps de protection de plus de 240 minutes (de préférence > à 480 minutes) pen-

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 27.12.2024 800010059269 Date d'impression 03.01.2025

dant lequel les gants appropriés peuvent être identifiés. En cas de protection à court-terme/contre les projections, notre recommandation est la même ; toutefois, nous reconnaissons que des gants adéquats offrant ce niveau de protection peuvent ne pas être disponibles. Dans ce cas, un temps de protection inférieur peut être acceptable à condition de respecter les régimes de maintenance et de remplacement appropriés. L'épaisseur des gants ne représente pas un facteur de prédiction fiable de la résistance du gant à un produit chimique. puisque cela dépend de la composition exacte des matériaux du gant. L'épaisseur du gant doit être en général supérieure à 0,35 mm selon la marque et le modèle. La convenance et la durabilité d'un gant dépendent de l'usage qui en est fait, p.ex. la fréquence et la durée de contact, la résistance chimique des matériaux du gant, et la dextérité. Toujours demander conseil auprès des fournisseurs de gants. Il faut remplacer des gants contaminés. L'hygiène personnelle est un élément clé pour prendre efficacement soin de ses mains. Ne porter des gants qu'avec des mains propres. Après l'utilisation des gants, se laver les mains et les sécher soigneusement. Il est recommandé d'appliquer une crème hydratante non parfumée.

Protection de la peau et du corps

Aucune protection cutanée n'est requise dans des conditions normales d'utilisation.

Pour des expositions prolongées ou répétées, utiliser des vêtements imperméables sur les parties du corps susceptibles d.être exposées.

si l'exposition cutanée répétée ou prolongée à la substance est probable, porter des gants appropriés modèle EN374 et mettre en œuvre des programmes de protection de la peau pour les salariés.

Vêtements de protection conformes à la norme européenne EN14605.

Porter des vêtements antistatiques et ignifuges si une évaluation du risque local l'exige.

Protection respiratoire

Si les équipements en place ne permettent pas de maintenir les concentrations de produit en suspension dans l'air en dessous d'un seuil adéquat pour la santé, choisir un équipement de protection respiratoire adapté aux conditions spécifiques d'utilisation et répondant à la législation en vigueur. Vérifier avec les fournisseurs d'équipements de protection respiratoire.

Là où les masques filtrants ne sont pas adaptés (par exemple lorsque les concentrations dans l'air sont élevées, qu'il existe un risque de manque d'oxygène ou dans un espace confiné) utiliser un appareil respiratoire à pression positive adapté.

Là où les masques filtrants sont adaptés, choisir une combi-

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Numéro de la FDS: Version Date de révision: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 27.12.2024 800010059269 Date d'impression 03.01.2025

naison adéquate de masque et de filtre.

Si des respirateurs à filtration d'air sont convenables pour les

conditions d'utilisation:

Sélectionner un filtre adapté aux gaz et vapeurs organiques (Point d'Ebullition > 65 °C) (149°F) conforme à la norme

EN14387.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide.

Couleur incolore

Odeur aromatique

Seuil olfactif Donnée non disponible

Point de fusion/point de con-

gélation

Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : 150 - 185 °C

Inflammabilité

Inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable

Inflammabilité (liquides) Liquide et vapeurs inflammables.

Limite inférieure d'explosibilité et limite supérieure d'explosibilité / limite d'inflammabilité

Limite d'explosivité, su-

périeure / Limite d'inflammabilité supé-

rieure

: 7 %(V)

Limite d'explosivité, infé- : rieure / Limite d'inflam-

0,6 %(V)

mabilité inférieure

Point d'éclair 38 - 50 °C

Méthode: IP 170

Température d'auto-

inflammation

: 507 °C

Température de décomposition

Température de décompo- : Donnée non disponible

sition

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 27.12.2024 800010059269 Date d'impression 03.01.2025

pH : Donnée non disponible

Viscosité

Viscosité, dynamique : Donnée non disponible

Viscosité, cinématique : Typique 0,9 mm2/s (25 °C)

Méthode: ASTM D445

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : insoluble

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: 3,7 - 4,5

Pression de vapeur : 210 - 1.300 Pa (20 °C)

Densité relative : 0,87 - 0,88 (20 °C)

Méthode: ASTM D4052

Densité : Typique 876 kg/m3 (15 °C)

Méthode: ASTM D4052

Densité de vapeur relative : 4,3

Caractéristiques de la particule

Taille des particules : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Propriétés explosives : Non applicable

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

Inflammabilité (liquides) : Liquide et vapeurs inflammables.

Taux d'évaporation : < 1

Méthode: ASTM D 3539, n-Bu-Ac=1

Conductivité : Faible conductivité : < 100 pS/m

La conductivité de ce matériau en fait un accumulateur statique., Un liquide est généralement considéré comme non conducteur si sa conductivité est inférieure à 100 pS/m. Il est considéré comme semi-conducteur si sa conductivité est inférieure à 10 000 pS/m., Les précautions sont les mêmes pour un liquide qu'il soit non conducteur ou semi-conducteur., Un certain nombre de facteurs, tels que la température du liquide, la présence de contaminants et d'additifs antistatiques, peuvent avoir une grande influence sur la conductivité d'un li-

quide.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 27.12.2024 800010059269 Date d'impression 03.01.2025

Tension superficielle : Donnée non disponible

Poids moléculaire : Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Le produit ne pose aucun autre danger de réactivité en dehors de ceux répertoriés dans les sousparagraphes suivants.

10.2 Stabilité chimique

Aucune réaction dangereuse n'est à prévoir si le produit est manipulé et stocké conformément aux règles.

Stable dans les conditions normales d'utilisation.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Réagit avec les oxydants forts.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Eviter la chaleur, les étincelles, les flammes nues et d'autres

causes d'inflammation.

Dans certaines circonstances le produit peut s'enflammer à

cause de l'électricité statique.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Agents oxydants forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Il ne devrait pas se former de produits de décomposition dangereux durant un stockage normal. Une décomposition thermique dépend grandement des conditions. Un mélange complexe de solides atmosphériques, de liquides et de gaz, y compris du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone, des oxydes de soufre et des composés organiques non identifiés, se dégagera lorsque ce matériau subira une combustion ou une dégradation thermique ou oxydative.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

l'exposition peut avoir lieu par inhalation, par contact avec la peau ou les yeux, bien qu'une exposition puisse se produire

suite à une ingestion accidentelle.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 27.12.2024 800010059269 Date d'impression 03.01.2025

Toxicité aiguë

Composants:

Hydrocarbures, C9, substances aromatiques:

Toxicité aiguë par voie orale : DL 50 (Rat, mâle et femelle): > 2000 - <= 5000

Méthode: Méthode non standard acceptable.

Remarques: Peut être nocif si inhalé.

Toxicité aiguë par inhalation : CL 50 (Rat, mâle et femelle): > 2 -<= 10 mg/l

Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: vapeur

Méthode: Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne di-

rectrice de l'essai 403 de l'OCDE

Remarques: CL50 supérieure à la concentration de vapeur

proche de la saturation.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL 50 (Lapin, mâle et femelle): > 2.000 mg/kg

Méthode: Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne di-

rectrice de l'essai 402 de l'OCDE

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Composants:

Hydrocarbures, C9, substances aromatiques:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 404

Remarques : Modérément irritant pour la peau (mais insuffisant pour clas-

ser).

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou ger-

çures de la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Composants:

Hydrocarbures, C9, substances aromatiques:

Espèce : Lapin

Méthode : Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne directrice de

l'essai 405 de l'OCDE

Remarques : Légèrement irritant.

Insuffisant pour classer.

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 27.12.2024 800010059269 Date d'impression 03.01.2025

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Composants:

Hydrocarbures, C9, substances aromatiques:

Espèce : Cochon d'Inde

Méthode : OCDE ligne directrice 406

Remarques : Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Composants:

Hydrocarbures, C9, substances aromatiques:

Génotoxicité in vitro : Méthode: Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne di-

rectrice de l'essai 471 de l'OCDE

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

Méthode: Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne di-

rectrice de l'essai 473 de l'OCDE

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

Méthode: Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne di-

rectrice de l'essai 476 de l'OCDE

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

Génotoxicité in vivo : Espèce: Rat

Méthode: Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne di-

rectrice de l'essai 475 de l'OCDE

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules

germinales- Evaluation

Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans

les catégories 1A/1B.

Cancérogénicité

Composants:

Hydrocarbures, C9, substances aromatiques:

Remarques : Les tumeurs produites chez l'animal ne sont pas considérées

comme pertinentes chez l'humain.

Non cancérogène.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Cancérogénicité - Evaluation : Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 27.12.2024 800010059269 Date d'impression 03.01.2025

les catégories 1A/1B.

Matériel	GHS/CLP Cancérogénicité Classification
Hydrocarbures, C9, substances aromatiques	Aucune classification relative à la cancérogénicité
cumène	Cancérogénicité Catégorie 1B
benzène	Cancérogénicité Catégorie 1A

Matériel	Autres Cancérogénicité Classification
cumène	CIRC: Group 2B: Cancérigène possible pour l'Homme
benzène	CIRC: Group 1: Cancérigène pour l'Homme

Toxicité pour la reproduction

Composants:

Hydrocarbures, C9, substances aromatiques:

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat

Sex: mâle et femelle

Voie d'application: Inhalation

Méthode: Autre méthode d'orientation.

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction :

Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans

- Evaluation les catégories 1A/1B.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Composants:

Hydrocarbures, C9, substances aromatiques:

Voies d'exposition : Inhalation

Organes cibles : Poumons, Système nerveux central

Remarques : Peut être cause de somnolence et d'étourdissement.

Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Composants:

Hydrocarbures, C9, substances aromatiques:

Remarques : Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Système auditif : des expositions prolongées et répétées à

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 27.12.2024 800010059269 Date d'impression 03.01.2025

des concentrations élevées ont débouché sur des pertes audi-

tives chez les rats.

Rein : a provoqué des effets sur les reins chez le rat mâle qui n'ont pas été considérés comme pertinents pour l'être humain.

Toxicité à dose répétée

Composants:

Hydrocarbures, C9, substances aromatiques:

Espèce : Rat, mâle et femelle

Voie d'application : Oral(e)

Méthode : Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne directrice de

l'essai 408 de l'OCDE

Organes cibles : Aucun organe cible spécifique noté.

Espèce : Rat, mâle et femelle

Voie d'application : Inhalation Atmosphère de test : vapeur

Méthode : Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne directrice de

l'essai 452 de l'OCDE

Organes cibles : Aucun organe cible spécifique noté.

Toxicité par aspiration

Composants:

Hydrocarbures, C9, substances aromatiques:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Sauf indication contraire, les renseignements présentés ci-

dessus concernent le produit dans son ensemble plutôt qu'un

de ses composants pris individuellement.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 27.12.2024 800010059269 Date d'impression 03.01.2025

Composants:

Hydrocarbures, C9, substances aromatiques:

Remarques : Des classifications par d'autres autorités réglementaires dans

le cadre de diverses structures réglementaires peuvent exis-

ter.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

Hydrocarbures, C9, substances aromatiques:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 9,2 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Remarques: Toxique CL/CE/CI50 >1 - <=10 mg/l

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

tiques

EL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 3,2 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Remarques: Toxique

CL/CE/CI50 >1 - <=10 mg/l

Toxicité pour les algues/plantes

aquatiques

ErL50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Micro-Algue)): 2,9

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Remarques: Toxique CL/CE/CI50 >1 - <=10 mg/l

Toxicité pour les microorga-

nismes

NOEC (Activated sludge): > 99 mg/l

Durée d'exposition: 0,16 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 209 Remarques: Pratiquement non toxique:

CL/CE/CI50 > 100 mg/l

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

Remarques: Donnée non disponible

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 27.12.2024 800010059269 Date d'impression 03.01.2025

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

Hydrocarbures, C9, substances aromatiques:

Biodégradabilité : Biodégradation: 78 %

Durée d'exposition: 28 d

Méthode: OCDE ligne directrice 301F Remarques: Facilement biodégradable.

S'oxyde rapidement par réactions photochimiques dans l'air.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

Hydrocarbures, C9, substances aromatiques:

Bioaccumulation : Remarques: Contient des composants potentiellement bioaccumu-

lables.

12.4 Mobilité dans le sol

Composants:

Hydrocarbures, C9, substances aromatiques:

Mobilité : Remarques: Flotte sur l'eau., Adsorption dans le sol et non-

mobilité dans celui-ci.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Composants:

Hydrocarbures, C9, substances aromatiques:

Evaluation : La substance ne remplit pas tous les critères de sélection

pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité et n'est

donc pas considérée comme PBT ou vPvB..

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés

comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU)

2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique sup-

plémentaire

Sauf indication contraire, les renseignements présentés ci-dessus concernent le produit dans son ensemble plutôt qu'un de ses compo-

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 27.12.2024 800010059269 Date d'impression 03.01.2025

sants pris individuellement.

Composants:

Hydrocarbures, C9, substances aromatiques:

Information écologique sup-

: Pas de potentiel de déplétion ozonique.

plémentaire

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

: Si possible récupérer ou recycler.

Il incombe au producteur de déchets de déterminer la toxicité et les propriétés physiques des matières produites pour caractériser la classification du déchet et les méthodes d'élimination adéquates conformément aux réglementations applicables. Il faut empêcher les déchets de polluer le sol ou la nappe phréatique. Ils ne doivent pas non plus être éliminés dans l'environnement.

Ne pas rejeter dans l'environnement, dans les égouts ou les cours d'eau.

Ne pas se débarrasser de l'eau contenue en fond de citerne en la laissant s'écouler dans le sol. Cela contaminerait le sol et les eaux souterraines.

Les déchets provenant d'un déversement accidentel ou d'un nettoyage de cuves doivent être éliminés conformément aux réglementations en vigueur, de préférence par une entreprise de collecte ou de sous-traitance agréée. La compétence de cette entreprise doit être préalablement établie.

Déchets, épandages et produits usagés constituent des déchets dangereux.

L'élimination des déchets doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. La réglementation locale peut être plus sévère que les exigences régionales ou nationales et doit être respectée.

MARPOL - Voir la Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires (MARPOL 73/78) qui fournit des aspects techniques de prévention de la pollution provenant des navires.

Emballages contaminés

Vider complètement le récipient.

Après la vidange, ventiler dans un endroit sûr, loin de toute source d'étincelles ou de feu.

Les résidus peuvent présenter un risque d'explosion. Ne pas

percer, découper ou souder des fûts non nettoyés. Envoyer chez un récupérateur de fûts ou de métaux.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 27.12.2024 800010059269 Date d'impression 03.01.2025

Se conformer aux réglementations locales sur le recyclage ou

l'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN : 1268
ADR : 1268
RID : 1268
IMDG : 1268
IATA : 1268

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : DISTILLATS DE PÉTROLE, N.S.A.

(NAPHTA)

ADR : DISTILLATS DE PÉTROLE, N.S.A.

RID : DISTILLATS DE PÉTROLE, N.S.A., DISTILLATS DE

PETROLE, N.S.A.

IMDG : PETROLEUM DISTILLATES, N.O.S.

(NAPHTHA)

IATA : PETROLEUM DISTILLATES, N.O.S.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN : 3
ADR : 3
RID : 3
IMDG : 3
IATA : 3

14.4 Groupe d'emballage

ADN

Groupe d'emballage : III

Code de classification : F1

Étiquettes : 3 (N2, F)

CDNI Convention relative à : NST 8963 Solvant

la gestion des déchets dans

la navigation

ADR

Groupe d'emballage : III
Code de classification : F1
Numéro d'identification du : 30

danger

Étiquettes : 3

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 27.12.2024 800010059269 Date d'impression 03.01.2025

RID

Groupe d'emballage : III
Code de classification : F1
Numéro d'identification du : 30

danger

Étiquettes : 3

IMDG

Groupe d'emballage : III Étiquettes : 3

IATA

Groupe d'emballage : III Étiquettes : 3

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environne- : oui

ment

ADR

Dangereux pour l'environne- : oui

ment

RID

Dangereux pour l'environne- : oui

ment

IMDG

Polluant marin : oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : Précautions spécifiques: se référer au rubrique 7, Manipula-

tion et Stockage, pour les précautions spécifiques qu'un utilisateur doit connaître ou se conformer pour le transport du

produit.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Les règles de l'annexe 1 de la convention MARPOL s'appliquent pour toute expédition en vrac par voie maritime.

Informations Complémentaires

: Ce produit pourra être transporté après mise sous azote. L'azote est un gaz inodore et invisible. L'exposition à des atmosphères enrichies à l'azote déplace l'oxygène disponible et peut entraîner l'asphyxie ou la mort. Le personnel est invité à observer les précautions de sécurité les plus strictes dans les espaces fermés.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 27.12.2024 800010059269 Date d'impression 03.01.2025

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)

Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:

cumène (Numéro sur la liste 28) benzène (Numéro sur la liste 72, 5,

29, 28)

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Réglement (CE) No

1907/2006 (REACH), Article 57).

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV)

Produit non soumis à autorisation selon le réglement REACh.

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement P5c européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

LIQUIDES INFLAMMABLES

E2 DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Autres réglementations:

Les informations réglementaires ne sont pas exhaustives. D'autres réglementations pouvent s'appliquer à ce produit.

Produit est soumis à l'accord de coopération concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuseur la base du directive Seveso III (2012/18/EU).

L'inventaire national est fondé sur le numéro CAS 64742-95-6.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

DSL : Listé

IECSC : Listé

TSCA : Listé

KECI : Listé

PICCS : Listé

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 27.12.2024 800010059269 Date d'impression 03.01.2025

TCSI : Listé

AIIC : Listé

NZIoC : Listé

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique a été faite pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour autres abréviations

2019/1831/EU : Europe. Directive 2019/1831/UE de la Commission établissant

une cinquième liste de valeurs limites indicatives d'exposition

professionnelle

BE OEL : Valeurs limites d'exposition professionnelle

2019/1831/EU / TWA : Valeurs limites - huit heures 2019/1831/EU / STEL : Limite d'exposition à court terme

BE OEL / VLE 8 hr : Valeur limite

BE OEL / VLE 15 min : Valeur courte durée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM -Société américaine pour les essais de matériaux: bw - Poids corporel: CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS -Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG -Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 -Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 27.12.2024 800010059269 Date d'impression 03.01.2025

l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Conseils relatifs à la formation Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures

de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

Autres informations

Le site internet du CEFIC [http://cefic.org/Industry-support] contient les conseils et outils de l'industrie chimique sur REACH.

La substance ne remplit pas tous les critères de sélection pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité et n'est donc pas considérée comme PBT ou vPvB.

Un trait vertical (I) dans la marge gauche indique une modification par rapport à la version précédente.

Ce produit est classé H304 (peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires). Le risque est lié aux possibilités d'aspiration. Le risque découlant du danger d'aspiration est uniquement lié aux propriétés physiques et chimiques de la substance. Le risque peut donc être contrôlé par la mise en œuvre de mesures de gestion du risque propres à ce danger et figurant à la rubrique 8 de la FDS. Aucun scénario d'exposition n'est présenté.

Ce produit comprend la phrase de risque R66 et la mention de danger EUH066 (Une exposition répétée au produit peut causer un dessèchement de la peau ou des gerçures). Ce risque est valable en cas de contact cutané répété ou prolongé. Le risque associé au contact est uniquement lié aux propriétés physico-chimiques de la substance. Ce risque peut donc être contrôlé en mettant en place des mesures de gestion des risques adaptées à ce danger particulier, comprises dans le rubrique 8 des fiches de sécurité produit. Un scénario d'exposition au produit n'est pas donné.

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité Les données citées proviennent, sans s'y limiter, d'une ou plusieurs sources d'informations (par exemple, les données toxicologiques des services de santé de Shell, les données des fournisseurs de matériel, les bases de données CONCAWE, EU IUCLID, le règlement CE 1272, etc.).

Utilisations identifiées d'après le système de descripteurs des utilisations Utilisations - Travailleur

Titre : fabrication de substance

- Industriel

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 27.12.2024 800010059269 Date d'impression 03.01.2025

Utilisations - Travailleur

Titre : Distribution de la substance

- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Préparation et (re)conditionnement des substances et des

mélanges - Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Utilisation dans les revêtements

- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : utilisation de produits de netoyage

- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Utilisation dans les revêtements

- Activités professionnelles

Utilisations - Travailleur

Titre : utilisation de produits de netoyage

- Activités professionnelles

Utilisations - Travailleur

Titre : Utilisation dans les unités de forage et de production dans les

champs de pétrole et de gaz

- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : lubrifiants

- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : lubrifiants

- Activités professionnelles

Faibles rejets dans l'environnement

Utilisations - Travailleur

Titre : lubrifiants

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 27.12.2024 800010059269 Date d'impression 03.01.2025

- Activités professionnelles

forte dégagement dans l'environnement

Utilisations - Travailleur

Titre : Fluides pour le travail des métaux / huiles de laminage

- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Fluides pour le travail des métaux / huiles de laminage

- Activités professionnelles

Utilisations - Travailleur

Titre : Utilisation comme liant et comme agent séparateur

- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Utilisation comme liant et comme agent séparateur

- Activités professionnelles

Utilisations - Travailleur

Titre : Utilisation dans les produits agrochimiques

- Activités professionnelles

Utilisations - Travailleur

Titre : Utilisation comme combustible

- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Utilisation comme combustible

- Activités professionnelles

Utilisations - Travailleur

Titre : Fluides fonctionnels

- Activités professionnelles

Utilisations - Travailleur

Titre : Fluides fonctionnels

- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Utilisation dans les produits routiers et les produits de cons-

truction

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 27.12.2024 800010059269 Date d'impression 03.01.2025

- Activités professionnelles

Utilisations - Travailleur

Titre : Inervention en laboratoires

- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Inervention en laboratoires

- Activités professionnelles

Utilisations - Travailleur

Titre : Produits chimiques de traitement de l'eau

- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Produits chimiques de traitement de l'eau

- Activités professionnelles

Utilisations identifiées d'après le système de descripteurs des utilisations

Utilisations - Consommateur

Titre : Fluides fonctionnels

- consommateur

Utilisations - Consommateur

Titre : Utilisation comme combustible

- consommateur

Utilisations - Consommateur

Titre : Utilisation dans les produits agrochimiques

- consommateur

Utilisations - Consommateur

Titre : lubrifiants

- consommateur

forte dégagement dans l'environnement

Utilisations - Consommateur

Titre : lubrifiants

- consommateur

Faibles rejets dans l'environnement

Utilisations - Consommateur

Titre : utilisation de produits de netoyage

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 27.12.2024 800010059269 Date d'impression 03.01.2025

- consommateur

Utilisations - Consommateur

Titre : Utilisation dans les revêtements

- consommateur

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

BE / FR

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 27.12.2024 800010059269 Date d'impression 03.01.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

30000000750	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	fabrication de substance- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3, SU8, SU9 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC1, ERC4, ESVOC SpERC 1.1.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Fabrication de substance ou utilisation de produit intermédiaire, processus chimique ou agent d'extraction. Comprend le recyclage/la valorisation, le transport, le stockage, la maintenanceet le chargement (y compris embarcation maritime/fluviale, véhicule sur route/rail et conteneur pour vrac).

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur
Caractéristique du produit	
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,
Eróquence et durée d'utilie	otion

Fréquence et durée d'utilisation

Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition

On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Expositions générales (systèmes fermés)PROC1PROC2PROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Expositions générales (systèmes ouverts)PROC4	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Méthode d'échantillon- nagePROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Activités de laboratoire- PROC15	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Transferts de matière en vrac(systèmes ouverts)PROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Transferts de matière en	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 27.12.2024 800010059269 Date d'impression 03.01.2025

vrac/ovetèmes for	T	
vrac(systèmes fer-		
més)PROC8b	A	(4.5.1
Nettoyage et maintenance de	Aucune autre mesure spécifique n'a é	ete identifiee.
l'équipementPROC8a	Ctankar la aubatanaa à llintériaur dlun	avatèma a farma é
Stockage.PROC1PROC2	Stocker la substance à l'intérieur d'un	systeme terme.
	ontrôle de l'exposition de l'environn	ement
La substance est une UVCB cor	mplexe	
Principalement hydrophobe		
Facilement biodégradable.		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen utilisée dans la région:		0,1
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):		2,4E+04
Part du tonnage régional utilisée localement:		1
Tonnage annuel du site (tonnes/an):		2,4E+04
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):		7,9E+04
Fréquence et durée d'utilisation	on	
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/année):		300
	on influencés par la gestion des risc	lues
Facteur de dilution de l'eau douce locale:		10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:		100
	elles influant sur l'exposition de l'env	
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques):		1,0E-02
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial		3,0E-04
avant application des mesures de gestion des risques):		0,02 0 .
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant		1,0E-04
Conditions et mesures techni les rejets	ques au niveau des procédés (à la so	ource) pour éviter
	erent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de procé		
	ques sur le site visant à réduire ou li	miter les déverse-
ments, les émissions dans l'a	ir et les rejets dans le sol.	
·	vironnement au travers des sédi-	
ments d'eau douce.		
Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des		
eaux usées du site ou les récup		
	d'épuration publique, il est inutile de	
procéder à un traitement second		00
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):		90
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)		15,9
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):		
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de		0
procéder à un traitement second		
	isant à éviter/limiter les rejets depuis	s le site
Ne pas épandre les boues indus		
	ckée ou traitée.	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 27.12.2024 800010059269 Date d'impression 03.01.2025

Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	93,6
d'épuration des eaux usées publique (%)	
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	93,6
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	
d'épuration publique) (%) :	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	1,0E+06
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	1,0E+04
(m3/jour):	
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets	en vue de leur
élimination	
Durant la fabrication, aucun déchet à partir de la substance n'est produ	it.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Durant la fabrication, aucun déchet à partir de la substance n'est produit.

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 27.12.2024 800010059269 Date d'impression 03.01.2025

chimiques - CEFIC (http://cefic.org).

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 27.12.2024 800010059269 Date d'impression 03.01.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

Scenario d'exposition - 11a	vanicui
30000000753	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Distribution de la substance- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3, SU8, SU9 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC1, ERC2, ERC3, ERC4, ERC5, ERC6a, ERC6b, ERC6c, ERC6d, ERC7, ESVOC SpERC 1.1b.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Chargement (y compris embarcation maritime/fluviale, véhicule sur route/rail et chargement IBC) et reconditionnement (y compris barils et petits paquets) de la substance, y compris de seséchantillons, son stockage, son déchargement, sa distribution et sesactivités connexes de laboratoire.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,	
Fréquence et durée d'utilisation		
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).		
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition		
On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire). On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.		

Expositions générales (systèmes fermés)PROC1PROC2PROC3

Expositions générales (systèmes ouverts)PROC4

Méthode d'échantillonnagePROC3

Activités de laboratoire-PROC15

Mesures de gestion des risques

Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

Transferts de matière en vrac(systèmes fermés)PROC8b

Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

Transferts de matière en	Aucune autre mesure spécifique n'a é	té identifiée.
vrac(systèmes ou-		
verts)PROC8b	Auguno gutro moguro aná citique nio á	tá identifián
Remplissage de fûts et de petits conditionne-	Aucune autre mesure spécifique n'a é	te identinee.
mentsPROC9		
Nettoyage et maintenance de	Aucune autre mesure spécifique n'a é	tá identifiáe
l'équipementPROC8a	Aucune aune mesure specifique na e	te identifice.
Stockage.PROC1PROC2	Stocker la substance à l'intérieur d'un	système fermé
otoonagon reo n reo L	Ctocker ia capetarioe a rimerioar a arr	
Section 2.2	ontrôle de l'exposition de l'environne	ement
La substance est une UVCB cor	mplexe	
Principalement hydrophobe		
Facilement biodégradable.		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen utilisé	ée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisation		850
Part du tonnage régional utilisée	localement:	2,0E-03
Tonnage annuel du site (tonnes	/an):	1,7
Tonnage quotidien maximal du s	site (kg/jour):	85
Fréquence et durée d'utilisation	on	
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/année):		20
Facteurs environnementaux n	on influencés par la gestion des risq	ues
Facteur de dilution de l'eau douc		10
Facteur de dilution de l'eau de m		100
	elles influant sur l'exposition de l'env	rironnement
	es procédés (rejet initial avant appli-	1,0E-03
cation des mesures de gestion d		
	ées issus des procédés (rejet initial	1,0E-05
avant application des mesures of		
Part des rejets dans le sol issus		1,0E-05
Conditions et mesures technic les rejets	ques au niveau des procédés (à la so	ource) pour éviter
•	rent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de procé		
	ques sur le site visant à réduire ou lir	miter les déverse-
ments, les émissions dans l'ai		
danger pour l'environnement ca		
	stance non diluée dans le réseau des	
eaux usées du site ou les récup		
Aucun traitement des eaux usée		
Traiter les rejets dans l'air pour a mination de (%):	atteindre une efficacité typique d'éli-	90
	avant leur rejet dans le milieu naturel)	0
pour atteindre le niveau exigé d'	\ /	
	d'épuration publique, il est inutile de	0
procéder à un traitement second		
	sant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
Ne pas épandre les boues indus	strielles sur les sols naturels.	

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 27.12.2024 800010059269 Date d'impression 03.01.2025

La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
	laa .
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	ies
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	93,6
d'épuration des eaux usées publique (%)	
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	93,6
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	
d'épuration publique) (%) :	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	2,1E+05
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2,0E+03
(m3/jour):	

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 27.12.2024 800010059269 Date d'impression 03.01.2025

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 27.12.2024 800010059269 Date d'impression 03.01.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

30000000754	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Préparation et (re)conditionnement des substances et des mélanges- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3, SU10 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC14, PROC15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC2, ESVOC SpERC 2.2.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	préparation emballage et conditionnement de lasubstance et de ses mélanges en vrac ou en continu, y compris stockage, transport, mélange, comprimés, presse, pelletisation, extru- sion, emballage à petite et grande échelle, échantillonnage, maintenance etdes travaux de laboratoire annexes

	mamorianee state travaux as lassifications armoves
SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur
Caractéristique du produit	
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,
Fréquence et durée d'utilisa	ation
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).	
Autres conditions opération	nnelles affectant l'exposition
la température ambiante (sau	sation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de f indication contraire). le base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Expositions générales (systèmes fermés)PROC1PROC2PROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Expositions générales (systèmes ouverts)PROC4	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Procédés par lot à tempéra- tures élevéesL'opération est effectuée à température éle- vée (> 20°C au-dessus de la température ambiante).Utilise dans des procédés par lots	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

confinésPROC3	
Méthode d'échantillon- nagePROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Activités de laboratoire- PROC15	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Transferts de matière en vracPROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Opérations de mélange (systèmes ouverts)PROC5	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
ManuelTransfert / déverse- ment à partir de conteneurs- PROC8a	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Transferts par fûts/ lotsPROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Production ou préparation ou articles par presse à tablettes, compression, extrusion ou pastillagePROC14	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Remplissage de fûts et de petits conditionne- mentsPROC9	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Nettoyage et maintenance de l'équipementPROC8a	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Stockage.PROC1PROC2	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environi	nement
La substance est une UVCB complexe		
Principalement hydrophobe		
Facilement biodégradable.		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen ut	lisée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisa	tion (tonnes/année):	730
Part du tonnage régional utilis	sée localement:	1
Tonnage annuel du site (tonn	es/an):	730
Tonnage quotidien maximal of	lu site (kg/jour):	7,3E+03
Fréquence et durée d'utilisa	ation	
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/année):		100
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des ris		ques
Facteur de dilution de l'eau douce locale: 10		10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:		100
	nnelles influant sur l'exposition de l'en	vironnement
	provenance duprocess (selon le site	1,0E-02
typique-RMM conformément vants):	à la directive européenne sur les sol-	
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial		2,0E-04
avant application des mesures de gestion des risques):		
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 1,0E-04		, ,
	nniques au niveau des procédés (à la s	source) pour éviter
les rejets		

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 27.12.2024 800010059269 Date d'impression 03.01.2025

En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou lir	miter les déverse-
ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	
Risques d'une exposition de l'environnement au travers des sédi-	
ments d'eau douce.	
Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des	
eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.	
Aucun traitement des eaux usées nécessaire.	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-	0
mination de (%):	
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	0
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	0
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	93,6
d'épuration des eaux usées publique (%)	
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	93,6
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	
d'épuration publique) (%) :	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	3,1E+05
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2,0E+03
(m3/jour):	
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets	en vue de leur
élimination	
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des rég	glementations lo-
cales et/ou nationales.	
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déche	ets
Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des ré	glementations lo-
cales et/ou nationales.	

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 27.12.2024 800010059269 Date d'impression 03.01.2025

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 27.12.2024 800010059269 Date d'impression 03.01.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

30000000755	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Utilisation dans les revêtements- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC13, PROC14, PROC15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC4, ESVOC SpERC 4.3a.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation dans les revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.) y compris les expositions pendant l'application (y compris réception matériel, stockage, préparation et remplissage de produits en vrac et semi-vrac, application par pulvérisation, rouleaux, pulvérisation manuelle, trempage, circulation, couches fluides dans lignes de production et formation de couche) et nettoyage de l'équipement, maintenance et travaux de laboratoire annexes.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES				
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur				
Caractéristique du produit	•				
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.				
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,				
Fréquence et durée d'utilisa	ation				
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).					
Autres conditions opération	nnelles affectant l'exposition				
la température ambiante (sau	isation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de uf indication contraire). de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.				
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques				
Expositions générales (systèmes fermés)PROC1	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.				
Expositions générales (systèmes fermés)avec une collection d'échantillonsUtiliser dans des systèmes confinésPROC2	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.				
Formation d'une couche - séchage rapide, durcisse-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.				

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

ment et autres technolo-	
gies(systèmes fer-	
més)L'opération est effec-	
tuée à température élevée	
(> 20°C au-dessus de la	
température am-	
biante).PROC2	
Opérations de mélange	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
(systèmes fer-	Adounce dutte integure opcomque indicate identifice.
més)Expositions générales	
(systèmes fermés)PROC3	
Formation de film - séchage	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
à l'airPROC4	Aucune autre mesure specifique n'a été lucritifiée.
	Auguno gutro moguro anágifique nia átá identifiás
Préparation de matière pour	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
applicationOpérations de	
mélange (systèmes ou-	
verts)PROC5	
Pulvérisation (automa-	Effectuer dans une cabine ventilée équipée d'un flux d'air
tique/par robotique)PROC7	laminaire.
ManuelPulvérisationPROC7	Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre
	de Type A ou mieux.
Transferts de matièreE-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
tablissement non spéciali-	
séPROC8a	
Transferts de matièreE-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
tablissement spécialisé-	' '
PROC8b	
Application au rouleau, à la	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
spatule, par écoulement-	4
PROC10	
Trempage, immersion et	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
coulagePROC13	Tradulto adito modulo oposinguo tra dio lagitimos.
Activités de laboratoire-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
PROC15	naoano autro mosuro specifique fra ete fuertufice.
Transferts de matièreTrans-	Auguna autra magura enécifique n'a été identifiée
	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
ferts par fûts/ lotsTransfert /	
déversement à partir de	
conteneursPROC9	
Production ou préparation	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
ou articles par presse à	
tablettes, compression,	
extrusion ou pastil-	
lagePROC14	
Nettoyage et maintenance	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
de l'équipementPROC8a	
Stockage.PROC1	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.
,	Í
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement
La substance est une UVCB	

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

Principalement hydrophobe	
Facilement biodégradable.	
Quantités utilisées	0.4
Part du tonnage européen utilisée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	7,6E+03
Part du tonnage régional utilisée localement:	1
Tonnage annuel du site (tonnes/an):	7,6E+03
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	2,5E+04
Fréquence et durée d'utilisation	
Rejet continu.	
Jours d'émission (jours/année):	300
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risq	ues
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'env	ironnement
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant appli-	9,8E-01
cation des mesures de gestion des risques):	
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial	7,0E-04
avant application des mesures de gestion des risques):	
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant	0
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la so	urce) pour éviter
les rejets	
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou lir ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	niter les déverse-
Risques d'une exposition de l'environnement au travers des sédi-	
ments d'eau douce.	
Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des	
eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	90
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	90
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):	90
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	77,7
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	77,7
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	77,7
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	77,7
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	77,7 0 le site
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	77,7 0 le site
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. La boue doit être incinérée, stockée ou traitée. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	77,7 0 le site
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. La boue doit être incinérée, stockée ou traitée. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)	77,7 0 le site
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. La boue doit être incinérée, stockée ou traitée. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	77,7 0 le site
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. La boue doit être incinérée, stockée ou traitée. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	77,7 0 le site
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. La boue doit être incinérée, stockée ou traitée. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	77,7 0 le site

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 27.12.2024 800010059269 Date d'impression 03.01.2025

Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour): 2,0E+03

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4 CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 27.12.2024 800010059269 Date d'impression 03.01.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

Application de produits de net-

30000000757	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	utilisation de produits de netoyage- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC13 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC4, ESVOC SpERC 4.4a.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation en tant que composante de produits de nettoyagey compris les transferts de l'entrepôt et coulée/déchargement des fûts ou des conteneurs. expositions durant le mélange/la dilution pendant la phase de préparation et pendant le nettoyage (y compris pulvérisation, brossage, trempage et essuyage, automatique ou manuel), nettoyage et maintenance annexes de l'équipement.

_						
SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES					
Section 2.1	Contro	ôle de l'exp	osition du	ı travailleı	ur	
Caractéristique du produit						
Forme physique du produit	Liquide	e, pression	de la vape	ur < 0,5 kF	PaàS	STP.
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,					
Fréquence et durée d'utilisa	ation					
Couvre les expositions quotid	iennes j	iusqu'à 8 he	eures (à mo	oins que		
spécifié autrement).						
Autres conditions opération	nnelles	affectant I	exposition	1		
On part du principe d'une utili la température ambiante (sau On admet qu'un bon niveau c	f indicat	tion contrain	e).			
Scénarios contributeurs	Mesur	es de gest	ion des ris	ques		
Transferts de matière en vrac tablissement non spécialisé- PROC8a	:E-	Aucune a	utre mesure	e spécifiqu	e n'a	été identifiée.
Procédé automatique en syst (semi) fermés.Utiliser dans de systèmes confinésPROC2		Aucune a	utre mesure	e spécifiqu	e n'a	été identifiée.
Procédé automatique en systèmes (semi) fermés.Transferts par fûts/ lotsUtiliser dans des procédés par lots confinésPROC3		Aucune a	utre mesure	spécifiqu	e n'a	été identifiée.

Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

toyage en systèmes fermésP				
Remplissage/préparation de l		Aucune autre mesure spécifique	n'a été identifiée.	
pement à partir des fûts ou des				
conteneurs.PROC8b				
Utiliser dans des procédés pa confinésPROC4	r lots	Aucune autre mesure spécifique	n'a été identifiée.	
Dégraissage de petits objets une station de nettoyagePRO		Aucune autre mesure spécifique	n'a été identifiée.	
Nettoyage avec des laveurs à		Aucune autre mesure spécifique	n'a été identifiée	
basse-pressionPROC10	•	Addance date medare specifique	ira ete identinee.	
Nettoyage avec des laveurs à	l	assurer un niveau suffisant de ve		
haute pressionPROC7		moins de de 3 à 5. changements		
		Limiter la teneur de la substance	dans le produit à 5%.	
M 10 (N " BB	0010		1 ((()) (())	
ManuelSurfacesNettoyagePR	OC10	Aucune autre mesure spécifique	n'a ete identifiee.	
Stockage.PROC1		Stocker la substance à l'intérieur	d'un système fermé.	
Section 2.2	Contr	 ôle de l'exposition de l'environne	ement	
La substance est une UVCB				
Principalement hydrophobe				
Facilement biodégradable.				
Quantités utilisées				
Part du tonnage européen uti	lisée da	uns la région:	0,1	
Quantités régionales d'utilisat			320	
Part du tonnage régional utilis			3,2E-01	
Tonnage annuel du site (tonn		alonione.	100	
Tonnage quotidien maximal d		ka/iour).	5,0E+03	
Fréquence et durée d'utilisa		,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,		
Rejet continu.				
Jours d'émission (jours/année) :		20	
		nfluencés par la gestion des risq		
Facteur de dilution de l'eau de		10		
Facteur de dilution de l'eau de			100	
		influant sur l'exposition de l'env		
		océdés (rejet initial avant appli-	1,0	
cation des mesures de gestio			,	
		ssus des procédés (rejet initial	3,0E-06	
avant application des mesure	s de ge	stion des risques):		
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 0			0	
Conditions et mesures tech	niques	au niveau des procédés (à la so	urce) pour éviter	
les rejets				
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur				
des estimations issues de pro				
Conditions et mesures tech ments, les émissions dans		sur le site visant à réduire ou lir	miter les déverse-	
danger pour l'environnement		-		
Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.				
Aucun traitement des eaux usées nécessaire.				
Aucun traitement des éaux usées nécessaire.				

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024 Version Date de révision:

2.0 27.12.2024 800010059269 Date d'impression 03.01.2025

T 10 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	T = a
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):	70
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	0
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	0
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	93,6
d'épuration des eaux usées publique (%)	
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	93,6
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	
d'épuration publique) (%) :	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	8,3E+06
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2,0E+03
(m3/jour):	
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets	en vue de leur
élimination	
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des rég	glementations lo-
cales et/ou nationales.	
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déche	ets
Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des ré	glementations lo-

ı	receyclage	CALCITIC CL	vaiorisation	ucs	accincts	CII IC	mant o	ompte '	ucs	regie
ı										

cales et/ou nationales.

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 27.12.2024 800010059269 Date d'impression 03.01.2025

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 27.12.2024 800010059269 Date d'impression 03.01.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

30000000756	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Utilisation dans les revêtements- Activités professionnelles
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC11, PROC13, PROC15, PROC19 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d, ESVOC SpERC 8.3b.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation dans les revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.) y compris les expositions pendant l'application (y compris la réception de matériel, le stockage, la préparation et le remplissage de produits en vrac et semi vrac, l'enduction par pulvérisation, rouleaux, brosses et pulvérisation manuelle oudes processus similaires et la formation de revêtement) et nettoyage de l'équipement, maintenance et travaux de laboratoire annexes.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES				
Section 2.1	Contrôle	Contrôle de l'exposition du travailleur			
Caractéristique du produit					
Forme physique du produit	Liquide, p	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.			
Concentration de la Substance dans le Mé-		Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,			
lange/l'Article	otion				
Fréquence et durée d'utilisation Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).					
Autres conditions opération	nnelles af	fectant l'exposition			
la température ambiante (sa	uf indication	ne température n'excédant pas 20°C au dessus de n contraire). nygiène au travail est mis-en-oeuvre.			
Scénarios contributeurs	Mesures	s de gestion des risques			
Expositions générales (systèmes fermés)PROC1		Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.			
Remplissage/préparation de l'équi- pement à partir des fûts ou des con- teneurs.Utiliser dans des systèmes confinésPROC2		Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.			
Expositions générales (systèmes fermés)Utiliser dans des systèmes confinésPROC2		Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.			

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

Préparation de matière pour applica- tionUtiliser dans des procédés par lots	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
confinésPROC3 Formation de film - séchage à l'ai-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
rExtérieurPROC4 Formation de film - séchage à l'airIn-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
térieurPROC4 Préparation de matière pour applica-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
tionIntérieurPROC5	Aucune autre mesure specifique na été identifiée.	
Préparation de matière pour applicationExtérieurPROC5	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Transferts de matièreTransferts par fûts/ lotsEtablissement non spécialiséPROC8a	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Transferts de matièreTransferts par fûts/ lotsEtablissement spécialisé-PROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Application au rouleau, à la spatule, par écoulementIntérieurPROC10	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Application au rouleau, à la spatule, par écoulementExtérieurPROC10	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
ManuelPulvérisationIntérieurPROC11	Effectuer dans une cabine ventilée ou une enceinte avec extraction d'air. , ou: Porter un appareil respiratoire avec masque complet conforme à EN136 avec filtre de Type A/P2 ou mieux.	
ManuelPulvérisationExtérieurPROC11	S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. éviter les activités avec une exposition de plus de 4 heures. Limiter la teneur de la substance dans le mélange à 50 %. , ou: Porter un appareil respiratoire avec masque complet conforme à EN136 avec filtre de Type A/P2 ou mieux.	
Trempage, immersion et coulageIntérieurPROC13	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Trempage, immersion et coulageExtérieurPROC13	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Activités de laboratoirePROC15	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Application à la main - peintures au doigt, pastels, adhésifsIntérieur-PROC19	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Application à la main - peintures au doigt, pastels, adhésifsExtérieur-PROC19	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Stockage.PROC1	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.	
Section 2.2 Contrôle	de l'exposition de l'environnement	

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

	T
La substance est une UVCB complexe	
Principalement hydrophobe	
Facilement biodégradable.	
Quantités utilisées	
Part du tonnage européen utilisée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	2,2E+03
Part du tonnage régional utilisée localement:	5,0E-04
Tonnage annuel du site (tonnes/an):	1,1
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	3,0
Fréquence et durée d'utilisation	
Rejet continu.	
Jours d'émission (jours/année):	365
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risq	ues
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'env	ironnement
Part de libération dans l'air en provenance d'une large application	9,8E-01
(seulement régional):	
Part de libération dans les eaux usées en provenance d'une large	1,0E-02
application:	
Part de libération dans le sol en provenance d'une large application	1,0E-02
(seulement régional):	
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la so	urce) pour éviter
les rejets	
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou li	miter les déverse-
ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	
danger pour l'environnement causé par eau douce .	
Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des	
eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.	
Aucun traitement des eaux usées nécessaire.	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-	0
mination de (%):	
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	0
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	0
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	93,6
d'épuration des eaux usées publique (%)	
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	93,6
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	
d'épuration publique) (%) :	4.75.00
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	4,7E+03
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 27.12.2024 800010059269 Date d'impression 03.01.2025

Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour): 2,0E+03

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 27.12.2024 800010059269 Date d'impression 03.01.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

30000000758	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	utilisation de produits de netoyage- Activités professionnelles
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC11, PROC13 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d, ESVOC SpERC 8.4b.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation en tant que composante de produits de nettoyage y compris arrosage/déchargement en provenance des fûts ou des conteneurs; et expositions durant le mélange/la dilution pendant la phase de préparation et pendant le nettoyage (y compris pulvérisation, brossage, trempage et essuyage, automatique ou manuel).

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES			
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur			
Caractéristique du produit				
Forme physique du produit	Liquide, p	ression de la vapeur < 0,5 kPa	à STP.	
Concentration de la Subs-		ne utilisation de la substance/du		
tance dans le Mé- lange/l'Article	aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,			
Fréquence et durée d'utilisa	ation			
Couvre les expositions quotid spécifié autrement).	Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).			
Autres conditions opération	nnelles affe	ectant l'exposition		
On part du principe d'une utili	On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de			
la température ambiante (sau				
On admet qu'un bon niveau o	On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.			
Scénarios contributeurs	Mesures	de gestion des risques		
Remplissage/préparation de l'équipe- ment à partir des fûts ou des conte- neurs.Etablissement spécialisé- PROC8b		Aucune autre mesure spécifiq	ue n'a été identifiée.	
Remplissage/préparation de l'équipe- ment à partir des fûts ou des conte- neurs.Etablissement non spécialisé- PROC8a		éviter les activités avec une en heures.	xposition de plus de 4	
Procédé automatique en systèmes (semi) fermés.Utiliser dans des sys- tèmes confinésPROC2		Aucune autre mesure spécifiq		
Procédé automatique en systèmes Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.				

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

(semi) fermés.Transferts par fûts/	
lotsUtiliser dans des procédés par lots	
confinésPROC3	
Procédé Semi Automatique (par ex.:	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Application semi automatique des pro-	
duits pour les soins et la maintenance	
des sols)PROC4	
ManuelSurfacesNettoyageTrempage,	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
immersion et coulagePROC13	
ManuelSurfacesNettoyagePROC13	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Nettoyage avec des laveurs à basse-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
pressionLaminage, Brossagepas de	
pulvérisationPROC10	
Nettoyage avec des laveurs à haute	Limiter la teneur de la substance dans le produit à 1%.
pressionPulvérisationIntérieurPROC11	
Nettoyage avec des laveurs à haute	Limiter la teneur de la substance dans le produit à 1%.
pressionPulvérisationExtérieurPROC11	
ManuelSurfacesNettoyagePROC10	Limiter la teneur de la substance dans le produit à
	25%.
Application manuelle ad hoc par pulvé-	Limiter la teneur de la substance dans le produit à
risateurs à gachette, trempé,	25%.
etc.Laminage, BrossagePROC10	
Application de produits de nettoyage	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
en systèmes fermésPROC4	
Nettoyage des dispositifs médi-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
cauxPROC4	
Stockage.PROC1	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.

Section 2.2 Contrôle de l'exposition de l'environnement		onnement	
La substance est une UVCB complexe			
Principalement hydrophobe			
Facilement biodégradable.			
Quantités utilisées			
Part du tonnage européen uti	lisée dans la région:	0,1	
Quantités régionales d'utilisat	ion (tonnes/année):	2,0	
Part du tonnage régional utilis	sée localement:	5,0E-04	
Tonnage annuel du site (tonn	es/an):	1,0E-03	
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):		2,7E-03	
Fréquence et durée d'utilisation			
Rejet continu.			
Jours d'émission (jours/année):		365	
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques			
Facteur de dilution de l'eau douce locale:		10	
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:		100	
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement			
	provenance d'une large application	2,0E-02	
(seulement régional):			
Part de libération dans les eaux usées en provenance d'une large		1,0E-06	

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 27.12.2024 800010059269 Date d'impression 03.01.2025

application:			
Part de libération dans le sol en provenance d'une large application	0		
(seulement régional):			
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la so	ource) pour éviter		
les rejets			
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur			
des estimations issues de procédés conventionnels.			
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou li ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	miter les déverse-		
danger pour l'environnement causé par eau douce .			
Aucun traitement des eaux usées nécessaire.			
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):	0		
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	0		
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	0		
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.			
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site			
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.			
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.			
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales			
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)	93,6		
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):	93,6		
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	7,1		
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):	2,0E+03		
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets élimination	en vue de leur		
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des récales et/ou nationales.	glementations lo-		
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déch	ets		
Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des récales et/ou nationales.	glementations lo-		

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 27.12.2024 800010059269 Date d'impression 03.01.2025

pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

|--|

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 27.12.2024 800010059269 Date d'impression 03.01.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

Scenario d'exposition - 11a	ivanieu
30000000783	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Utilisation dans les unités de forage et de production dans les
	champs de pétrole et de gaz- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3
-	Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3,
	PROC4, PROC8a, PROC8b
	Catégories de rejets dans l'environnement: ERC4
Procédés et activités	Méthodes de forage et de production offshore (y compris
couverts par le scénario	boues de forage et nettoyage des puits de forage) y compris
	transport, préparation sur site, utilisation du trépan, opéra-
	tions devibrateur et maintenance.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES		
Informations Complémen-	Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour		
taires	l'environnement.		
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur		
Caractéristique du produit			
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.		
Concentration de la Subs-	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant		
tance dans le Mé- lange/l'Article	aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,		
Fréquence et durée d'utilisa	ation		
Couvre les expositions quotic spécifié autrement).	Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que		
Autres conditions opération	nnelles affectant l'exposition		
On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire). On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.			
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques		
Transferts de matière en vracEtablissement spécialiséPROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.		
Remplissage/préparation de l'équipement à partir des fûts ou des conte- neurs.Etablissement spé- cialiséPROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.		
(re-)formulation des boues de foragePROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.		
Opérations de perçage du	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.		

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 27.12.2024 800010059269 Date d'impression 03.01.2025

solPROC4		
Fonctionnement des équi- pements de filtration des solides - exposition aux vapeursPROC4		
Traitement et élimination des filtrats solidesPROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été i	dentifiée.
Méthode d'échantillon- nagePROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été i	dentifiée.
Expositions générales (systèmes fermés)PROC1	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Déversement à partir de petits conteneursPROC8a		
Expositions générales (systèmes ouverts)PROC4	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Nettoyage et maintenance de l'équipementPROC8a	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Stockage.PROC1PROC2	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.	
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement	
Aucune évaluation des expos nement.	itions n'a été présentée pour l'environ-	

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

faute d'émissions dans l'environnement aquatique aucune approche quantitative de l'évaluation de l'exposition et du risque n'est possible.

Suivre l'approche qualitative pour déduire uneutilisation en sécurité.

	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 27.12.2024 800010059269 Date d'impression 03.01.2025

Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 27.12.2024 800010059269 Date d'impression 03.01.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

Transferts de matière en vra-

Remplissage/préparation de

l'équipement à partir des fûts

neurs. Etablissement non spé-

cEtablissement spécialisé-

PROC8b

ou des conte-

Scenario d'exposition - 11a	ivanica:
30000000784	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	lubrifiants- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC13, PROC17, PROC18 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC4, ERC7, ESVOC SpERC 4.6a.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation de formulations de lubrifiants dans les systèmes fermés et ouverts y compris transport, exploitation de machines/moteurs et des produits connexes, traitement des déchets, maintenance des installations et élimination des déchets.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UT	TILISATION FT
323113112	MESURES DE GESTION DES RISQUES	ILIOATION ET
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à	STP.
Concentration de la Subs-	Couvre une utilisation de la substance/du p	oroduit pouvant
tance dans le Mé- lange/l'Article	aller jusqu'à 100 % (sauf indication contrain	re).,
Fréquence et durée d'utilisa	tion	
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).		
Autres conditions opération	nelles affectant l'exposition	
On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire). On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.		
On admet qu'un bon niveau d	e base u nyglene au travall est mis-en-beuv	ie.
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques	
Expositions générales (sys-	Aucune autre mesure spécifique n'a été	identifiée.
tèmes fer- més)PROC1PROC2PROC3		
Expositions générales (systèmes ouverts)PROC4	Aucune autre mesure spécifique n'a été	identifiée.

Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

cialiséPROC8a	
Remplissage/préparation de l'équipement à partir des fûts ou des conteneurs. Etablissement spécialiséPROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Remplissage initial d'usine de l'équipementPROC9	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Opération et lubrification d'équipement à haute énergie ouvertPROC17PROC18	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
ManuelLaminage, BrossagePROC10	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Traitement par trempage et coulagePROC13	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
PulvérisationPROC7	Effectuer dans une cabine ventilée ou une enceinte avec extraction d'air.
Maintenance (d'articles de matériel plus grands) et montage de machineEtablissement spécialiséPROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Maintenance (d'articles de matériel plus grands) et montage de machineL'opération est effectuée à température élevée (> 20°C au-dessus de la température ambiante). Etablissement spécialiséPROC8b	Vidanger et laver à grande eau le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipement.
Maintenance des petits articlesEtablissement non spécialiséPROC8a	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Remanufacture des articles de deuxième choixPROC9	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Stockage.PROC1PROC2	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'	'environnement
La substance est une UVCB complexe		
Principalement hydrophobe		
Facilement biodégradable.		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen utilisée dans la région: 0,1		0,1
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):		700
Part du tonnage régional utilisée localement:		0,14
Tonnage annuel du site (tonnes/an):		100
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour): 5,0E+03		5,0E+03
Fréquence et durée d'utilisation		
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/année	e):	20

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

racieul de diluiton de reau douce locale	10
Facteur de dilution de l'eau douce locale: Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'env	
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant appli-	5,0E-03
cation des mesures de gestion des risques):	J,0L 00
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial	3,0E-05
avant application des mesures de gestion des risques):	3,0L-03
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant	1,0E-03
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la so	
es rejets	ource) pour eviter
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou li	⊥ miter les déverse-
ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	
Risques d'une exposition de l'environnement au travers des sédi-	
ments d'eau douce.	
Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des	
eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.	
Aucun traitement des eaux usées nécessaire.	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-	70
mination de (%):	
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	0
oour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	0
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	93,6
d'épuration des eaux usées publique (%)	
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	93,6
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	
d'épuration publique) (%):	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	2,1E+06
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2,0E+03
(m3/jour):	<u> </u>
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets	en vue de leur
élimination	
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des ré	giementations lo-
cales et/ou nationales.	
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déch	ets
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déch Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des ré	

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 27.12.2024 800010059269 Date d'impression 03.01.2025

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4 CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 27.12.2024 800010059269 Date d'impression 03.01.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

30000000785	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	lubrifiants- Activités professionnelles Faibles rejets dans l'environnement
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC11, PROC13, PROC17, PROC18, PROC20 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC9a, ERC9b, ESVOC SpERC 8.6c.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation de aux formulations de lubrifiants dans les systèmes fermés et ouverts y compris transport, exploitation de moteurs et des produits connexes, traitement des déchets, maintenance des installations et élimination des huiles usagées.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,	
Fréquence et durée d'utilisa	ation	
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).		
Autres conditions opération	nnelles affectant l'exposition	
On part du principe d'une utili	isation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de	
la température ambiante (sau	uf indication contraire).	
On admet qu'un bon niveau d	de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.	
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques	
Expositions générales (systèmes fermés)PROC1PROC2PROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Opération d'équipements qui contiennent de l'huile moteur, l'équivalentPROC20		
Expositions générales (systèmes ouverts)PROC4	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Transferts de matière en vracPROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Remplissage/préparation de	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

l'équipement à partir des fûts des conteneurs. Etablissement spécialisé PROC8b		
Remplissage/préparation de l'équipement à partir des fûts des conteneurs. Etablissement non spécialisé PROC8a	ou	exposition de plus de 4 heures.
Opération et lubrification d'équ pement à haute énergie ouver tIntérieurPROC17PROC18		extraction aux points d'émission.
Opération et lubrification d'équ pement à haute énergie ouver tExtérieurPROC17		effectuée à l'extérieur. exposition de plus de 4 heures.
Maintenance (d'articles de ma tériel plus grands) et montage de machinePROC8b	- Aucune autre mesure spécif	ique n'a été identifiée.
Maintenance (d'articles de ma tériel plus grands) et montage de machineL'opération est ef- fectuée à température élevée 20°C au-dessus de la tempéra ture ambiante).Etablissement spécialiséPROC8b	ment. (>	'ouvrir ou d'opérer sur l'équipe-
Maintenance des petits articles L'opération est effectuée température élevée (> 20°C au dessus de la température ambiante). Etablissement non spécialisé PROC8a	à ouverture ou de la maintena u-	nce de l'équipement avant une nce.
Usage de lubrifiant pour moteursPROC9	Aucune autre mesure spécif	ique n'a été identifiée.
ManuelLaminage, BrossagePROC10	Aucune autre mesure spécif	ique n'a été identifiée.
PulvérisationPROC11	(renouvellement d'air de 5 à éviter les activités avec une , ou:	entilation générale ou contrôlée 15 fois par heure). exposition de plus de 4 heures. re conforme à EN140 avec filtre
Traitement par trempage et coulagePROC13	Aucune autre mesure spécif	ique n'a été identifiée.
Stockage.PROC1PROC2	Stocker la substance à l'inté	rieur d'un système fermé.
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'en	vironnement
La substance est une UVCB c	•	
Principalement hydrophobe	·	
Facilement biodégradable.		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen utili	sée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisation		12

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

Part du tonnage régional utilisée localement:	5,0E-04
Tonnage annuel du site (tonnes/an):	5,8E-03
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	1,6E-02
Fréquence et durée d'utilisation	
Rejet continu.	
Jours d'émission (jours/année):	365
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risq	
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'env	
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques):	1,0E-02
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques):	1,0E-02
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant	1,0E-02
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la so	
les rejets	50, posi, oritor
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou lir ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	miter les déverse-
danger pour l'environnement causé par eau douce .	
Aucun traitement des eaux usées nécessaire.	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-	0
mination de (%):	
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	0
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	0
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	lles
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)	93,6
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):	93,6
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	41
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2.000
(m3/jour):	
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets élimination	en vue de leur
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des récales et/ou nationales.	glementations lo-
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déch	
Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des ré	glementations lo-

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 27.12.2024 800010059269 Date d'impression 03.01.2025

cales et/ou nationales.

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
SECTION 4	CONSEILS FOUR VERIFIER LA CONFORMITE AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 27.12.2024 800010059269 Date d'impression 03.01.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

30000000786		
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION	
Titre	lubrifiants- Activités professionnellesforte dégagement dans l'environnement	
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC11, PROC13, PROC17, PROC18, PROC20 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d, ESVOC SpERC 8.6c.v1	
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation de aux formulations de lubrifiants dans les systèmes fermés et ouverts y compris transport, exploitation de moteurs et des produits connexes, traitement des déchets, maintenance des installations et élimination des huiles usagées.	

SECTION 2		ONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET ESURES DE GESTION DES RISQUES		
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur			
Caractéristique du produit		•		
Forme physique du produit	Liqu	quide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.		
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,			
Fréquence et durée d'utilisa	ation			
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).				
Autres conditions opération	nnell	es affectant l'exposition		
la température ambiante (sau	ıf indi	n à une température n'excédant pas 2 ication contraire). se d'hygiène au travail est mis-en-oeu		
Scénarios contributeurs	Mes	sures de gestion des risques		
Expositions générales (systèmes fermés)PROC1PROC2PROC3		Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.		
Opération d'équipements qui contiennent de l'huile moteur, ou l'équivalentPROC20		Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.		
Expositions générales (systèmes ouverts)PROC4		Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.		
Transferts de matière en vracPROC8b		Aucune autre mesure spécifique n'a	été identifiée.	
Remplissage/préparation de		Aucune autre mesure spécifique n'a	été identifiée.	

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

l'équipement à partir des fûts	ı l	
des conteneurs.Etablissemen		
spécialiséPROC8b		
Remplissage/préparation de	éviter les activités avec une exposition de plus de 4 heures	
l'équipement à partir des fûts		
des conteneurs.Etablissemen		
non spécialiséPROC8a		
Opération et lubrification d'équ	- Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission	
	Assurer une verillation par extraction aux points d'emission	
pement à haute énergie ouvei		
tIntérieurPROC17PROC18		
Opération et lubrification d'équ	Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.	
pement à haute énergie ouver		
tExtérieurPROC17		
Maintenance (d'articles de ma	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
tériel plus grands) et montage	·	
de machinePROC8b		
Maintenance (d'articles de ma	Vidanger le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipe-	
tériel plus grands) et montage ment.		
de machineL'opération est ef-	THO THE	
fectuée à température élevée		
20°C au-dessus de la tempéra		
ture ambiante).Etablissement		
spécialiséPROC8b		
Maintenance des petits ar-	Purger ou éliminer la substance de l'équipement avant une	
ticlesL'opération est effectuée	ouverture ou de la maintenance.	
température élevée (> 20°C a		
dessus de la température am-		
biante).Etablissement non spé		
cialiséPROC8a		
Usage de lubrifiant pour mo-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
teursPROC9	, rusuns admis mosars spesinique mai sie nasminosi	
ManuelLaminage, Bros-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
sagePROC10	Addute dutte mesure specifique ira ete identifice.	
PulvérisationPROC11	Agairer un bon niveau de ventilation générale eu contrôlée	
PulverisationPROCTI	Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée	
	(renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure).	
	éviter les activités avec une exposition de plus de 4 heures.	
	, ou:	
	Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre	
	de Type A ou mieux.	
Traitement par trempage et	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
coulagePROC13		
Stockage.PROC1PROC2 Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.		
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement	
La substance est une UVCB complexe		
	IIIPIGAG	
Principalement hydrophobe		
Facilement biodégradable.		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen util		
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année): 12		
12		

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

Part du tonnage régional utilisée localement:	5,0E-04
Tonnage annuel du site (tonnes/an):	5,8E-03
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	1,6E-02
Fréquence et durée d'utilisation	.,0= 0=
Rejet continu.	
Jours d'émission (jours/année):	365
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risq	
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'env	
Part de libération dans l'air en provenance d'une large application	1,5E-01
(seulement régional):	1,02 01
Part de libération dans l'air en provenance d'une large application	5,0E-02
(seulement régional):	,
Part de libération dans le sol en provenance d'une large application	5,0E-02
(seulement régional):	,
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la so	ource) pour éviter
les rejets	, ,
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou li	miter les déverse-
ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	
danger pour l'environnement causé par eau douce .	
Aucun traitement des eaux usées nécessaire.	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-	0
mination de (%):	
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	0
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	0
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	93,6
d'épuration des eaux usées publique (%)	
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	93,6
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	
d'épuration publique) (%) :	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	40
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour): Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2.000
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour): Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):	2.000
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour): Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour): Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets	2.000
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour): Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour): Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets élimination	2.000 en vue de leur
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour): Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour): Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets élimination Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des régions des des des des des des des des des de	2.000 en vue de leur
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour): Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour): Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets élimination	2.000 en vue de leur

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 27.12.2024 800010059269 Date d'impression 03.01.2025

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 27.12.2024 800010059269 Date d'impression 03.01.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

Scenario d exposition - Travailleur		
30000000787		
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION	
Titre	Fluides pour le travail des métaux / huiles de laminage- In- dustriel	
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC13, PROC17 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC4, ESVOC SpERC 4.7a.v1	
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation dans les formulations detraitement des métaux (MWFs)/aux huiles de laminage dans des systèmes fermés et encapsulés y compris exposition occasionnelle lors du transport, du laminage, de la malléabilisation, de la coupe, de l'usinage, de l'application automatique d'anticorrosion, de la maintenance de l'installation, de la vidange, de l'élimination des huiles usagées.	

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES			
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur			
Caractéristique du produit				
Forme physique du produit	Liquide	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.		
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,			
Fréquence et durée d'utilisa	ation			
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).				
Autres conditions opération	nnelles	affectant l'exposition		
la température ambiante (sau	ıf indicat	une température n'excédant pas 2 ion contraire). d'hygiène au travail est mis-en-oeu		
Scénarios contributeurs Mesures de gestion des risques				
Expositions générales (systèmes fermés)PROC1PROC2PROC3		Aucune autre mesure spécifique	n'a été identifiée.	
Expositions générales (systèmes ouverts)PROC4		Aucune autre mesure spécifique	n'a été identifiée.	
Transferts de matière en vracPROC8b		Aucune autre mesure spécifique	n'a été identifiée.	
Remplissage/préparation de l'équipement à partir des fûts ou des conteneurs.PROC8bPROC5PROC9		Aucune autre mesure spécifique	n'a été identifiée.	

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

Méthode d'échantillonnagePROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Opérations d'usinage du métal- PROC17	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Traitement par trempage et coulagePROC13	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
PulvérisationPROC7	Réduire l'exposition dans toute la mesure du possible en enfermant partiellement l'opération ou l'équipement et en équipant les ouvertures d'une ventilation à extraction.
ManuelLaminage, Bros- sagePROC10	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Laminage/façonnage automatique des métauxUtiliser dans des systèmes confinésL'opération est effectuée à température élevée (> 20°C au-dessus de la température ambiante).PROC2	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Laminage/façonnage semi- automatique des métauxL'opération est effectuée à température élevée (> 20°C au-dessus de la tempéra- ture ambiante).PROC17	Réduire l'exposition dans toute la mesure du possible en enfermant partiellement l'opération ou l'équipement et en équipant les ouvertures d'une ventilation à extraction.
Nettoyage et maintenance de l'équipementEtablissement spécialiséPROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Nettoyage et maintenance de l'équipementEtablissement non spécialiséPROC8a	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Stockage.PROC1PROC2	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.

Section 2.2 Contrôle de l'exposition de l'environne		ement	
La substance est une UVCB complexe			
Principalement hydrophobe	Principalement hydrophobe		
Facilement biodégradable.			
Quantités utilisées			
Part du tonnage européen uti	lisée dans la région:	0,1	
Quantités régionales d'utilisat	ion (tonnes/année):	10	
Part du tonnage régional utilis	sée localement:	1	
Tonnage annuel du site (tonnes/an):		10	
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):		500	
Fréquence et durée d'utilisation			
Rejet continu.			
Jours d'émission (jours/année):		20	
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques			
Facteur de dilution de l'eau douce locale:		10	
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:		100	
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement			
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant appli-		2,0E-02	
cation des mesures de gestio			

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 27.12.2024 800010059269 Date d'impression 03.01.2025

Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial	3,0E-05
avant application des mesures de gestion des risques):	
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant	0
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la so	urce) pour éviter
les rejets	
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou lir ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	niter les déverse-
danger pour l'environnement causé par eau douce .	
Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des	
eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.	
Aucun traitement des eaux usées nécessaire.	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-	70
mination de (%):	
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	0
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	0
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	93,6
d'épuration des eaux usées publique (%)	
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	93,6
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	
d'épuration publique) (%) :	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	8,3E+05
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2,0E+03
(m3/jour):	
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets	en vue de leur
élimination	
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des rég	glementations lo-
cales et/ou nationales.	
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déche	ats
Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des ré	
cales et/ou nationales.	giornemanons io-
calco of our nationalos.	

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 27.12.2024 800010059269 Date d'impression 03.01.2025

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 27.12.2024 800010059269 Date d'impression 03.01.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

Scenario d'exposition - Travanieur		
3000000788		
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION	
Titre	Fluides pour le travail des métaux / huiles de laminage- Activités professionnelles	
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC11, PROC13, PROC17 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8b, ESVOC SpERC 9.6b.v1	
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation dans les formulations detraitement des métaux (MWFs) y compris transport, activités ouverteset fermées de coupe/d'usinage, application automatique et manuelle de protection contre la corrosion, décharge et travaux sur des marchandises contaminées voire déclassées et élimination des huiles usagées.	

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET		
	MESURES DE GESTION DES RISQUES		
Section 2.1	Contrôle de l'ex	xposition du travailleur	
Caractéristique du produit			
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.		
Concentration de la Subs-	Couvre une utilis	sation de la substance/du	produit pouvant
tance dans le Mé-		% (sauf indication contra	
lange/l'Article			· ·
Fréquence et durée d'utilis	ation		
Couvre les expositions quotion	diennes jusqu'à 8	heures (à moins que	
spécifié autrement).			
Autres conditions opératio			
On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de			20°C au dessus de
la température ambiante (sauf indication contraire).			
On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.			uvre.
Scénarios contributeurs	Mesures de ge	stion des risques	
Expositions générales (systè	mes fer-	Aucune autre mesure s	pécifique n'a été identi-
més)PROC1PROC2PROC3		fiée.	•
Transferts de matière en vracPROC8b		Aucune autre mesure s	pécifique n'a été identi-
		fiée.	
Remplissage/préparation de	l'équipement à	Aucune autre mesure sp	pécifique n'a été identi-
partir des fûts ou des conte-		fiée.	
neurs.PROC5PROC8aPROC8bPROC9			
Méthode d'échantillonnageEtablissement		Aucune autre mesure s	pécifique n'a été identi-

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

spécialiséPROC8b	fiée.
Opérations d'usinage du métalPROC17	Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure).
ManuelLaminage, BrossagePROC10	Aucune autre mesure spécifique n'a été identi- fiée.
PulvérisationPROC11	Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure). éviter les activités avec une exposition de plus de 4 heures. , ou: Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A/P2 ou mieux.
Traitement par trempage et coulagePROC13	Aucune autre mesure spécifique n'a été identi- fiée.
Nettoyage et maintenance de l'équipement- PROC8aPROC8b	Vidanger le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipement.
Stockage.PROC1PROC2	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.

Section 2.2 Contrôle de l'exposition de l'environnement		nement
La substance est une UVCB	complexe	
Principalement hydrophobe		
Facilement biodégradable.		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen ut	lisée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisa	tion (tonnes/année):	5,0
Part du tonnage régional utilis	sée localement:	5,0E-04
Tonnage annuel du site (tonn	nes/an):	2,5E-03
Tonnage quotidien maximal of	du site (kg/jour):	6,8E-03
Fréquence et durée d'utilisa	ation	
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/année):		365
Facteurs environnementau	x non influencés par la gestion des ris	sques
Facteur de dilution de l'eau d	ouce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:		100
	nnelles influant sur l'exposition de l'e	nvironnement
Part de libération dans l'air en (seulement régional):	n provenance d'une large application	5,0E-02
Part de libération dans les ea application:	ux usées en provenance d'une large	2,5E-02
Part de libération dans le sol (seulement régional):	en provenance d'une large application	0

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 27.12.2024 800010059269 Date d'impression 03.01.2025

des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les dévers ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. danger pour l'environnement causé par eau douce . Aucun traitement des eaux usées nécessaire. Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. La boue doit être incinérée, stockée ou traitée. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%): Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour): Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour): Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations lor	les rejets	1
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les dévers ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. danger pour l'environnement causé par eau douce . Aucun traitement des eaux usées nécessaire. Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. La boue doit être incinérée, stockée ou traitée. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%): Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour): Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (2,0E+03 (m3/jour): Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations lo	En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur	
ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. danger pour l'environnement causé par eau douce . Aucun traitement des eaux usées nécessaire. Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. La boue doit être incinérée, stockée ou traitée. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%): Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour): Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique 2,0E+03 (m3/jour): Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations lo		
danger pour l'environnement causé par eau douce . Aucun traitement des eaux usées nécessaire. Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. La boue doit être incinérée, stockée ou traitée. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%): Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour): Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique 2,0E+03 (m3/jour): Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations lo		niter ies deverse-
Aucun traitement des eaux usées nécessaire. Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. La boue doit être incinérée, stockée ou traitée. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%): Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour): Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique 2,0E+03 (m3/jour): Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations lo-		1
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. La boue doit être incinérée, stockée ou traitée. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%): Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour): Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour): Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations lo-		
mination de (%): Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. La boue doit être incinérée, stockée ou traitée. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%): Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour): Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique 2,0E+03 (m3/jour): Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations lo-		
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. La boue doit être incinérée, stockée ou traitée. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%): Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour): Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (2,0E+03 (m3/jour): Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations lo-	mination de (%):	0
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. La boue doit être incinérée, stockée ou traitée. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%): Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour): Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour): Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations lo-		0
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. La boue doit être incinérée, stockée ou traitée. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%): Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour): Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour): Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations lo-		0
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. La boue doit être incinérée, stockée ou traitée. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%): Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour): Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour): Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations lo-		le site
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée. Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%): Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour): Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour): Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations lo-		10 0.10
Elimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%): Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour): Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour): Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations lo-		
d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%): Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour): Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour): Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations lo-		
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%): Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour): Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour): Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations lo-	d'épuration des eaux usées publique (%)	93,6
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour): Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour): Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations lo-	des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	93,6
(m3/jour): Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations lo-	Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	18
élimination Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations lo-		2,0E+03
		en vue de leur
cales evolu flationales.	Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réquales et/ou nationales.	glementations lo-
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets	Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déche	ets

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 27.12.2024 800010059269 Date d'impression 03.01.2025

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 27.12.2024 800010059269 Date d'impression 03.01.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

30000000790		
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION	
Titre	Utilisation comme liant et comme agent séparateur- Industriel	
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC6, PROC7, PROC8b, PROC10, PROC13, PROC14 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC4, ESVOC SpERC 4.10a.v1	
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation en tant que liant et séparateur y com- pris transfert, mélange, application par pulvérisation et pein- ture ainsi que traitement des déchets.	

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'U MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa	à STP.
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du aller jusqu'à 100 % (sauf indication contra	
Fréquence et durée d'utilisa	ation	
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).		
Autres conditions opération	nnelles affectant l'exposition	
la température ambiante (sau	sation à une température n'excédant pas 2 if indication contraire). le base d'hygiène au travail est mis-en-oeu	

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Transferts de matièreUtiliser dans des systèmes confinésPROC1PROC2PROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Transferts par fûts/ lotsPROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Opérations de mélange (systèmes fermés)PROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Opérations de mélange (systèmes ouverts)PROC4	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Formant un moulePROC14	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Opérations de cou- lage(systèmes ou- verts)L'opération est effectuée	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission.

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

à température élevée (> 20°C		
au-dessus de la température		
ambiante).Génération d'aéro-		
sols dus à une température de		
traitement élevéePROC6		
PulvérisationMachinePROC7	Réduire l'exposition dans toute la me	
	enfermant partiellement l'opération o	
	équipant les ouvertures d'une ventila	tion à extraction.
PulvérisationManuelPROC7	Assurer un bon niveau de ventilation	
	(renouvellement d'air de 5 à 15 fois p	oar heure).
	éviter les activités avec une exposition	on de plus de 4 neures.
ManuelLaminage, Bros-	Aucune autre mesure spécifique n'a	ótó identifiée
sagePROC10	Aucune autre mesure specifique n'a	ete identinee.
Trempage, immersion et cou-	Aucune autre mesure spécifique n'a	été identifiée
lagePROC13	Adodne datie medare specifique na	oto identinoo.
Stockage.PROC1PROC2	Stocker la substance à l'intérieur d'ur	n système fermé.
oteonagen recent rece		r dyddonio ronno.
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environn	ement
La substance est une UVCB co		
Principalement hydrophobe		
Facilement biodégradable.		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen utilis	sée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisation		70
Part du tonnage régional utilisé		1
Tonnage annuel du site (tonne		70
Tonnage quotidien maximal du		3,5E+03
Fréquence et durée d'utilisat		,
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/année): 20		20
	non influencés par la gestion des risc	lues
Facteur de dilution de l'eau do		10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale: 100		100
Autres conditions opération	nelles influant sur l'exposition de l'env	rironnement
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant appli-		
cation des mesures de gestion des risques):		
		3,0E-06
avant application des mesures de gestion des risques):		
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant		0
Conditions et mesures techr	niques au niveau des procédés (à la so	ource) pour éviter
les rejets		
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur		
des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déverse-		
		miter les déverse-
ments, les émissions dans l'		
danger pour l'environnement c		
Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.		
eaux usees du sile ou les recu	perer a ce niveau.	

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 27.12.2024 800010059269 Date d'impression 03.01.2025

Aucun traitement des eaux usées nécessaire.	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-	80
mination de (%):	
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	0
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	0
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	93,6
d'épuration des eaux usées publique (%)	
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	93,6
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	
d'épuration publique) (%) :	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	6,5E+06
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2,0E+03
(m3/jour):	
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets	en vue de leur
élimination	
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des rég	glementations lo-

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION	
Section 4.1 - Santé		
Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre.		

Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 27.12.2024 800010059269 Date d'impression 03.01.2025

utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 27.12.2024 800010059269 Date d'impression 03.01.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

Scenario d'exposition - Travanieur	
3000000791	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Utilisation comme liant et comme agent séparateur- Activités professionnelles
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22
·	Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3,
	PROC4, PROC6, PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC11, PROC14
	Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d, ESVOC SpERC 8.10b.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation en tant que liant et séparateur y com- pris transfert, mélange, application par pulvérisation et pein- ture ainsi que traitement des déchets.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur
Caractéristique du produit	
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,
Fréquence et durée d'utilisation	

Fréquence et durée d'utilisation

Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition

On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Transferts de matière en vra-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
cUtiliser dans des systèmes confinésPROC1PROC2PROC	23
Transferts par fûts/ lotsPROC8aPROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Opérations de mélange (systèmes fermés)PROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Opérations de mélange (systèmes ouverts)PROC4	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Formant un moulePROC14	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Opérations de cou- lage(systèmes ou-	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission.

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

verts)L'opération est effectuée		
à température élevée (> 20°C		
au-dessus de la température		
ambiante).PROC6	5/11 11 12 12 1	
PulvérisationMachinePROC11	Réduire l'exposition dans toute la me enfermant partiellement l'opération déquipant les ouvertures d'une ventila, ou: Porter un appareil respiratoire conforde Type A ou mieux.	ou l'équipement et en ation à extraction.
PulvérisationManuelPROC11	Assurer un bon niveau de ventilation	générale ou contrôlée
	(renouvellement d'air de 5 à 15 fois péviter les activités avec une exposition	oar heure).
ManuelLaminage, BrossagePROC10	Aucune autre mesure spécifique n'a	été identifiée.
Stockage.PROC1PROC2	Stocker la substance à l'intérieur d'u	n système fermé.
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environn	ement
La substance est une UVCB co	mplexe	
Principalement hydrophobe	•	
Facilement biodégradable.		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen utilis	ée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisatio		30
Part du tonnage régional utilisé	,	5,0E-04
Tonnage annuel du site (tonnes		1,5E-02
Tonnage quotidien maximal du		4,1E-02
Fréquence et durée d'utilisati		,
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/année):		365
	non influencés par la gestion des risc	ques
Facteur de dilution de l'eau dou		10
Facteur de dilution de l'eau de r		100
	elles influant sur l'exposition de l'en	
	rovenance d'une large application	9,5E-01
(seulement régional):	3 11	
		2,5E-02
application:		
Part de libération dans le sol en provenance d'une large application		2,5E-02
(seulement régional):		
	ques au niveau des procédés (à la s	ource) pour éviter
	èrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de procédés conventionnels.		
	ques sur le site visant à réduire ou li	miter les déverse-
ments, les émissions dans l'a		
danger pour l'environnement ca		
Aucun traitement des eaux usé		
		-

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024 Version Date de révision:

Date d'impression 03.01.2025 2.0 27.12.2024 800010059269

Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):	0
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	0
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	U
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	0
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	U
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	lo cito
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	וב אונכ
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
La boue doit ette inclieree, stockee ou traitee.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	93,6
d'épuration des eaux usées publique (%)	
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	93,6
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	
d'épuration publique) (%) :	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	82
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2,0E+03
(m3/jour):	
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets	en vue de leur
élimination	
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des rég	glementations lo-
cales et/ou nationales.	
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déche	ets
Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des ré	glementations lo-
cales et/ou nationales	

cales et/ou nationales.

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	
Les expositions prédites i	ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans

effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 27.12.2024 800010059269 Date d'impression 03.01.2025

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 27.12.2024 800010059269 Date d'impression 03.01.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

30000000792	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Utilisation dans les produits agrochimiques- Activités professionnelles
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC11, PROC13 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d, ESVOC SpERC 8.11a.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Utilisation de ressources agrochimiques pour vaporisation manuelle ou mécanique, fumage et enfumage; y compris nettoyage des appareils et élimination des déchets.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur
Caractéristique du produit	
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,
Fréquence et durée d'utilis	ation
·	diennes jusqu'à 8 heures (à moins que
spécifié autrement).	
Autres conditions opératio	nnelles affectant l'exposition
On part du principe d'une util	lisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de

On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Transfert / déversement à partir de conteneurs-PROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Mélange dans des conte- neurs.PROC4	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Pulvérisation/production manuelle de brouillard- PROC11	Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A/P2 ou mieux.
Pulvérisation/production de brouillard par ma- chinePROC11	Appliquer à l'intérieur d'une cabine ventilée équipée d'un filtre à air à pression positive et avec un facteur de protection >20. , ou: Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A/P2 ou mieux.

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

Application manuelle ad hoc par pulvérisateurs à	Aucune autre mesure spécifique n'a été	identifiée.
gachette, trempé, etc.PROC13		
Nettoyage et maintenance de l'équipementPROC8a	Aucune autre mesure spécifique n'a été	identifiée.
Stockage.PROC1PROC2	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.	
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environn	ement
La substance est une UVCB	complexe	
Principalement hydrophobe		
Facilement biodégradable.		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen ut	ilisée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisa		610
Part du tonnage régional utili	sée localement:	2,0E-03
Tonnage annuel du site (tonr		1,2
Tonnage quotidien maximal	du site (kg/jour):	3,4
Fréquence et durée d'utilis	ation	•
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/anné	e):	365
	x non influencés par la gestion des risc	ues
Facteur de dilution de l'eau douce locale:		10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:		100
Autres conditions opératio	nnelles influant sur l'exposition de l'env	vironnement
	n provenance d'une large application	9,0E-01
Part de libération dans les eaux usées en provenance d'une large application:		1,0E-02
Part de libération dans le sol en provenance d'une large application (seulement régional):		9,0E-02
	nniques au niveau des procédés (à la so	ource) pour éviter
les rejets	diffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de pro-	océdés conventionnels.	
ments, les émissions dans	nniques sur le site visant à réduire ou li l'air et les rejets dans le sol.	miter les deverse-
danger pour l'environnement	causé par les sols.	
Aucun traitement des eaux usées nécessaire.		
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):		0
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):		0
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de 0		0
	ondaire des eaux usées sur site.	
Mesures organisationnelles	s visant à éviter/limiter les rejets depuis	s le site
Ne pas épandre les boues in	dustrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, s		

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 27.12.2024 800010059269 Date d'impression 03.01.2025

	T
Elimination estimée de la substance des eaux usées via une station	93,6
d'épuration des eaux usées publique (%)	
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	93,6
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	
d'épuration publique) (%) :	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	4,7E+03
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2,0E+03
(m3/jour):	

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
-----------	----------------------------

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 27.12.2024 800010059269 Date d'impression 03.01.2025

risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org).

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 27.12.2024 800010059269 Date d'impression 03.01.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

3000000793	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Utilisation comme combustible- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC8a, PROC8b, PROC16 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC7, ESVOC SpERC 7.12a.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprends l'utilisation en tant que carburant (ou carburant additif), y compris les activités liées au transfert, àl'utilisation, à la maintenance et au traitement des déchets.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UT MESURES DE GESTION DES RISQUES	ILISATION ET
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à	STP.
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du paller jusqu'à 100 % (sauf indication contrain	
Fréquence et durée d'utilisation		
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).		

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition

On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Transferts de matière en vracEtablissement spécialiséPROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Transferts par fûts/ lot- sEtablissement spécialisé- PROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Expositions générales (systèmes fermés)PROC1PROC2	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Utilisation comme combus- tible(systèmes fer- més)PROC16PROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Nettoyage et maintenance de l'équipementPROC8a	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Stockage.PROC1PROC2	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environn	ement
La substance est une UVCB complexe		
Principalement hydrophobe		
Facilement biodégradable.		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen ut	ilisée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisa	tion (tonnes/année):	15
Part du tonnage régional util	sée localement:	1
Tonnage annuel du site (ton	nes/an):	15
Tonnage quotidien maximal	du site (kg/jour):	750
Fréquence et durée d'utilis	ation	
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/anné	e):	20
Facteurs environnementau	x non influencés par la gestion des risc	ques
Facteur de dilution de l'eau d	louce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau d	le mer locale:	100
Autres conditions opération	nnelles influant sur l'exposition de l'en	vironnement
Part des rejets dans l'air issu	s des procédés (rejet initial avant appli-	5,0E-03
cation des mesures de gestie	on des risques):	
		1,0E-05
avant application des mesures de gestion des risques):		
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 0		
Conditions et mesures tec les rejets	hniques au niveau des procédés (à la s	ource) pour éviter
•	diffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de pr		
Conditions et mesures tec	hniques sur le site visant à réduire ou li	miter les déverse-
ments, les émissions dans	l'air et les rejets dans le sol.	
danger pour l'environnement	causé par eau douce .	
Aucun traitement des eaux u	sées nécessaire.	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-		95
mination de (%):		
	te (avant leur rejet dans le milieu naturel)	0
pour atteindre le niveau exig		
	ion d'épuration publique, il est inutile de	0
	ondaire des eaux usées sur site.	
	s visant à éviter/limiter les rejets depuis	s le site
	dustrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée,	stockée ou traitée.	
Conditions et mesures rela	ntives aux stations d'épuration municipa	ales
	ostance des eaux usées via une station	93,6
d'épuration des eaux usées publique (%)		
		93,6
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station		
d'épuration publique) (%):		
	ur le site (MSafe) établi à partir des rejets	1,5E+06
après un traitement complet		
	ımée de la station d'épuration publique	2,0E+03

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 27.12.2024 800010059269 Date d'impression 03.01.2025

(m3/jour):

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Les émissions dues à la combustion sont limitées grâce aux dispositifs exigés pour la réduction des gaz d'échappement.

Les émissions dues à la combustion des déchets sont prises en compte dans l'évaluation de l'exposition régionale.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Cette substance est brûlée durant l'utilisation et ne produit aucun déchet.

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4 CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 27.12.2024 800010059269 Date d'impression 03.01.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

occitatio a exposition - Travanical	
3000000794	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Utilisation comme combustible- Activités professionnelles
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22
•	Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3,
	PROC8a, PROC8b, PROC16
	Catégories de rejets dans l'environnement: ERC9a,
	ERC9b, ESVOC SpERC 9.12b.v1
Procédés et activités	Comprends l'utilisation en tant que carburant (ou carburant
couverts par le scénario	additif), y compris les activités liées au transfert, àl'utilisation,
•	à la maintenance et au traitement des déchets.

CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Contrôle de l'exposition du travailleur	
Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.	
Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,	
ation	
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).	

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition

On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Transferts de matière en vra- cEtablissement spécialisé- PROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Transferts par fûts/ lot- sEtablissement spécialisé- PROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Approvisionnement en carburantEtablissement spécialisé-PROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Expositions générales (systèmes fermés)PROC1PROC2PROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Utilisation comme combus- tible(systèmes fer- més)PROC16	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

Nettoyage et maintenance de l'équipementPROC8a	Aucune autre mesure spécifique n'a é	eté identifiée.
Stockage.PROC1	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.	
Section 2.2 C	∣ ontrôle de l'exposition de l'environn	ement
La substance est une UVCB cor		
Principalement hydrophobe		
Facilement biodégradable.		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen utilise	ée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisation		15
Part du tonnage régional utilisée	,	5,0E-04
Tonnage annuel du site (tonnes		7,5E-03
Tonnage quotidien maximal du		2,1E-02
Fréquence et durée d'utilisation		2,12 02
Rejet continu.)	
Jours d'émission (jours/année):		365
	on influencés par la gestion des risc	
Facteur de dilution de l'eau douc		10
Facteur de dilution de l'eau de n		100
	elles influant sur l'exposition de l'env	
	rovenance d'une large application	1,0E-04
(seulement régional):	rovenance d'une large application	1,02-04
	usées en provenance d'une large	1,0E-05
Part de libération dans les eaux usées en provenance d'une large application: 1,0E-05		1,02 00
Part de libération dans le sol en provenance d'une large application		1,0E-05
(seulement régional):		1,02 00
	ques au niveau des procédés (à la so	ource) pour éviter
les rejets		, .
En raisons de pratiques qui diffè	erent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de procé		
	ques sur le site visant à réduire ou li	miter les déverse-
ments, les émissions dans l'ai		
danger pour l'environnement ca	usé par eau douce .	
Aucun traitement des eaux usée	es nécessaire.	
Traiter les rejets dans l'air pour a	atteindre une efficacité typique d'éli-	0
mination de (%):		
	avant leur rejet dans le milieu naturel)	0
pour atteindre le niveau exigé d'		
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de 0		0
procéder à un traitement second		
procéder à un traitement second	daire des eaux usees sur site. I <mark>sant à éviter/limiter les rejets depuis</mark>	le site
procéder à un traitement second Mesures organisationnelles vi Ne pas épandre les boues indus	isant à éviter/limiter les rejets depuis strielles sur les sols naturels.	le site
procéder à un traitement second Mesures organisationnelles vi	isant à éviter/limiter les rejets depuis strielles sur les sols naturels.	s le site
Mesures organisationnelles vi Ne pas épandre les boues indus La boue doit être incinérée, stoc Conditions et mesures relative	isant à éviter/limiter les rejets depuis strielles sur les sols naturels. kée ou traitée. es aux stations d'épuration municipa	
Mesures organisationnelles vi Ne pas épandre les boues indus La boue doit être incinérée, stoc Conditions et mesures relative	isant à éviter/limiter les rejets depuis strielles sur les sols naturels. kée ou traitée.	
Procéder à un traitement second Mesures organisationnelles vi Ne pas épandre les boues indus La boue doit être incinérée, stoc Conditions et mesures relative Élimination estimée de la substat d'épuration des eaux usées pub	isant à éviter/limiter les rejets depuis strielles sur les sols naturels. ekée ou traitée. es aux stations d'épuration municipa ance des eaux usées via une station lique (%)	iles
Procéder à un traitement second Mesures organisationnelles vi Ne pas épandre les boues indus La boue doit être incinérée, stoc Conditions et mesures relative Élimination estimée de la substat d'épuration des eaux usées pub	isant à éviter/limiter les rejets depuis strielles sur les sols naturels. ekée ou traitée. es aux stations d'épuration municipa ance des eaux usées via une station lique (%) dans les eaux usées après application	iles

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 27.12.2024 800010059269 Date d'impression 03.01.2025

d'épuration publique) (%) :	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	53
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2,0E+03
(m3/jour):	

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Les émissions dues à la combustion sont limitées grâce aux dispositifs exigés pour la réduction des gaz d'échappement.

Les émissions dues à la combustion des déchets sont prises en compte dans l'évaluation de l'exposition régionale.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Cette substance est brûlée durant l'utilisation et ne produit aucun déchet.

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour

Section 3.2 - Environnement

estimer les expositions en milieu de travail.

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Continu 4.4 Conti	

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 27.12.2024 800010059269 Date d'impression 03.01.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

30000000796	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Fluides fonctionnels- Activités professionnelles
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC8a, PROC9, PROC20 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC9a, ERC9b, ESVOC SpERC 9.13b.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Utiliser comme fluides fonctionnels ex: huiles de câble, huiles de transfert de chaleur, liquides de refroidissement,isolants, réfrigérants, fluides hydrauliques dans les outils, y compris pendant leur maintenance et leur transfert de matériel.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,	
Fréquence et durée d'utilisation		
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).		
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition		

On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Transferts par fûts/ lot- sEtablissement non spéciali- séPROC8a	Utiliser des pompes pour le fût.
Transfert / déversement à partir de conteneursPROC9	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Remplissage/préparation de l'équipement à partir des fûts ou des conteneurs.PROC9	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Expositions générales (systèmes fermés)PROC1PROC2PROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Opération d'équipements qui contiennent de l'huile moteur, ou l'équivalentPROC20	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

Opération d'équipements qui contiennent de l'huile moteur, ou l'équivalentL'opération est	Aucune autre mesure spécifique n'a é	té identifiée.
effectuée à température éle-		
vée (> 20°C au-dessus de la		
température am-		
biante).PROC20		
Remanufacture des articles de	Aucune autre mesure spécifique n'a é	té identifiée.
deuxième choixPROC9		
Maintenance de l'équipement-	Vidanger le système avant d'ouvrir ou	d'opérer sur l'équipe-
PROC8a	ment.	
Stockage.PROC1PROC2	Stocker la substance à l'intérieur d'un	système fermé.
	ontrôle de l'exposition de l'environne	ement
La substance est une UVCB cor	nplexe	
Principalement hydrophobe		
Facilement biodégradable.		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen utilisée dans la région:		0,1
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):		15
Part du tonnage régional utilisée localement:		5,0E-04
Tonnage annuel du site (tonnes/an):		7,5E-03
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour): 2,1E-02		
Fréquence et durée d'utilisation	on	
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/année):		365
	on influencés par la gestion des risq	ues
Facteur de dilution de l'eau douc	ce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:		100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement		
Part de libération dans l'air en pl (seulement régional):	rovenance d'une large application	5,0E-02
		2,5E-02
Part de libération dans le sol en provenance d'une large application		2,5E-02
(seulement régional):		
	ques au niveau des procédés (à la so	ource) pour éviter
	erent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de procé		
	ques sur le site visant à réduire ou li	miter les déverse-
ments, les émissions dans l'ai		
danger pour l'environnement ca	usé par eau douce .	
Aucun traitement des eaux usée	es nécessaire.	
	atteindre une efficacité typique d'éli-	0
mination de (%):	· · ·	
Traiter les eaux usées sur site (a pour atteindre le niveau exigé d'	avant leur rejet dans le milieu naturel) élimination de >= (%):	0
	d'épuration publique, il est inutile de	0
=11 odd do rojot vora drie atation	a sparation passique, il ost mutile de	_ ~

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 27.12.2024 800010059269 Date d'impression 03.01.2025

procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	93,6
d'épuration des eaux usées publique (%)	
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	93,6
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	
d'épuration publique) (%) :	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	52
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2,0E+03
(m3/jour):	
Conditions at masuras relativas au traitament externa des déchats	on vuo do lour

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

	SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION	
--	-----------	---	--

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 27.12.2024 800010059269 Date d'impression 03.01.2025

déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

800010059269 Date d'impression 03.01.2025 2.0 27.12.2024

Scénario d'exposition - Travailleur

30000000795	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Fluides fonctionnels- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC9 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC7, ESVOC SpERC 7.13a.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Utiliser comme fluides fonctionnels ex: huiles de câble, huiles de transfert de chaleur, liquides de refroidissement,isolants, réfrigérants, fluides hydrauliques dans des locaux industriels, y compris pendant leur maintenance et le transfert de matériel.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur
Caractéristique du produit	
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,
Fréquence et durée d'utilisa	ation

Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition

On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

Scénarios contributeurs N	lesures de gestion des risques	
Transferts de matière en vrac(systèmes fer-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
més)PROC1PROC2		
Transferts par fûts/ lotsEtablis- sement spécialiséPROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Garnissage d'ar- ticles/d'équipement(systèmes fermés)PROC9	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Remplissage/préparation de l'équipement à partir des fûts ou des conteneurs. Etablissement non spécialisé PROC8a	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Expositions générales (système	s Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

fermés)PROC2

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

Expositions générales (systèmes ouverts)PROC4	Aucune autre mesure spécifique n'a	a été identifiée.
Remanufacture des articles de deuxième choixPROC9	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Maintenance de l'équipement- PROC8a	Aucune autre mesure spécifique n'a	a été identifiée.
Stockage.PROC1PROC2	Stocker la substance à l'intérieur d'	un système fermé.
Section 2.2 Co	ontrôle de l'exposition de l'environn	ement
La substance est une UVCB com	plexe	
Principalement hydrophobe		
Facilement biodégradable.		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen utilisé	e dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisation	(tonnes/année):	15
Part du tonnage régional utilisée		0,67
Tonnage annuel du site (tonnes/a	an):	10
Tonnage quotidien maximal du si	te (kg/jour):	500
Fréquence et durée d'utilisation		
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/année):	20	
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques		
Facteur de dilution de l'eau douc	10	
Facteur de dilution de l'eau de m		100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement		
	s procédés (rejet initial avant appli-	5,0E-03
cation des mesures de gestion de		
	es issus des procédés (rejet initial	3,0E-05
avant application des mesures de		4.05.00
Part des rejets dans le sol issus d		1,0E-03
	ues au niveau des procédés (à la so	ource) pour eviter
les rejets	ent selon les sites, on se fondera sur	
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	The state of the s	
des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les dévers		miter les déverse-
ments, les émissions dans l'air		initer ies deverse-
danger pour l'environnement cau		
Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des		
eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.		
Aucun traitement des eaux usées		
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-		0
mination de (%):		
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)		0
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):		
	d'épuration publique, il est inutile de	0
procéder à un traitement seconda		
	sant à éviter/limiter les rejets depuis	s le site
Ne pas épandre les boues indust		
La boue doit être incinérée, stock	tee ou traitee.	

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 27.12.2024 800010059269 Date d'impression 03.01.2025

Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipal	les
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)	93,6
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):	93,6
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	8,3E+05
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):	2,0E+03

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
-----------	---

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des techno-

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 27.12.2024 800010059269 Date d'impression 03.01.2025

logies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org).

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 27.12.2024 800010059269 Date d'impression 03.01.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

30000000802	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Utilisation dans les produits routiers et les produits de construction- Activités professionnelles
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22 Catégories de processus: PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC11, PROC13 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8d, ERC8f, ESVOC SpERC 8.15.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	application de revêtements et d'agglomérants de surface dans le bâtiment et les travaux publics y compris l'utilisation de pavés, de mastic manuel et dans la pose de toitures et de membranes d'étanchéification

CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES
Contrôle de l'exposition du travailleur
Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.
Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,

Fréquence et durée d'utilisation

Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition

On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Transferts par fûts/ lot- sEtablissement non spécia-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
liséPROC8a	
Transferts par fûts/ lot- sEtablissement spécialisé- PROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Transferts par fûts/ lot- sEtablissement spécialisé- L'opération est effectuée à température élevée (> 20°C au-dessus de la tempéra- ture ambiante).PROC8b	S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. éviter les activités avec une exposition de plus de 4 heures.
ManuelLaminage, Bros-	S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur.

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

sagePPOC10		
sagePROC10 Pulvérisation/production de	S'assurer que l'opération est effectuée à	l'extériour
brouillard par machi-	Porter un appareil respiratoire conforme	
neL'opération est effectuée	de Type A ou mieux.	a EN 140 avec illile
à température élevée (>	Limiter la teneur de la substance dans le	málanga à 50 %
20°C au-dessus de la tem-	Limiter la terreur de la substance dans le	illelatige a 50 70.
pérature am-		
biante).PROC11		
Pulvérisation/production de	S'assurer que l'opération est effectuée à	l'extérieur.
brouillard par ma-	Porter un appareil respiratoire conforme	
chinePROC11	de Type A ou mieux.	
	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	
Trempage, immersion et	Aucune autre mesure spécifique n'a été	identifiée.
coulagePROC13		
Remplissage de fûts et de	Aucune autre mesure spécifique n'a été	identifiée.
petits conditionne-		
mentsPROC9		
Nettoyage et maintenance	Vidanger le système avant d'ouvrir ou d'	opérer sur l'équipe-
de l'équipementPROC8a	ment.	
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environn	ement
La substance est une UVCB	complexe	
Principalement hydrophobe		
Facilement biodégradable.		
Quantités utilisées		<u> </u>
Part du tonnage européen utilisée dans la région:		0,1
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):		22
Part du tonnage régional utilisée localement:		5,0E-04
Tonnage annuel du site (tonnes/an):		1,1E-02
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):		3,0E-02
Fréquence et durée d'utilisa	ation	T
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/anné		365
	x non influencés par la gestion des risc	•
Facteur de dilution de l'eau d		10
Facteur de dilution de l'eau d		100
•	nnelles influant sur l'exposition de l'env	
Part de libération dans l'air en provenance d'une large application 9,5E-01		
(seulement régional):		
Part de libération dans les eaux usées en provenance d'une large 1,0E-02		1,0E-02
application:		
Part de libération dans le sol en provenance d'une large application 4,0E-02		4,0E-02
(seulement régional):		
Conditions et mesures tech les rejets	nniques au niveau des procédés (à la so	ource) pour éviter
En raisons de pratiques qui d	liffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de pro-		
	nniques sur le site visant à réduire ou li l'air et les rejets dans le sol.	miter les déverse-
danger pour l'environnement		
	1	1

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 27.12.2024 800010059269 Date d'impression 03.01.2025

	T
Aucun traitement des eaux usées nécessaire.	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-	0
mination de (%):	
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	0
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	0
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	93,6
d'épuration des eaux usées publique (%)	
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	93,6
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	
d'épuration publique) (%) :	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	77
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2,0E+03
(m3/jour):	
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets	en vue de leur
élimination	
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des rég	glementations lo-
cales et/ou nationales.	
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déche	ate

Conditions et mesures relatives à la	valorisation externe	des déchets
--------------------------------------	----------------------	-------------

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION	
Section 4.1 - Santé		
Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans		
effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des		
risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre.		

Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 27.12.2024 800010059269 Date d'impression 03.01.2025

utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org).

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 27.12.2024 800010059269 Date d'impression 03.01.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

30000000806	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Inervention en laboratoires- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC10, PROC15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC2, ERC4
Procédés et activités couverts par le scénario	Utilisation de la substance en laboratoire, y compris transfert de matériel et nettoyage des installations.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP.	
Concentration de la Subs-	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant	
tance dans le Mé- lange/l'Article	aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,	
Fréquence et durée d'utilisa	ation	
spécifié autrement).	liennes jusqu'à 8 heures (à moins que	
	nnelles affectant l'exposition	
	isation à une température n'excédant pas	20°C au dessus de
la température ambiante (sauf indication contraire).		
On admet qu'un bon niveau o	le base d'hygiène au travail est mis-en-oe	uvre.
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques	
Activités de laboratoire- PROC15	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
NettoyagePROC10	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement	
La substance est une UVCB complexe		
Principalement hydrophobe		
Facilement biodégradable.		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen utilisée dans la région: 0,1		0,1
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):		2,5
Part du tonnage régional utilisée localement:		0,8
Tonnage annuel du site (tonnes/an):		2,0
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour): 100		100
Fréquence et durée d'utilisa		
Rejet continu.		
	e):	20

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risq	uoc
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'env	
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant appli-	2,5E-02
cation des mesures de gestion des risques):	
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial	2,0E-02
avant application des mesures de gestion des risques):	
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant	1,0E-04
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la so	urce) pour éviter
les rejets	1
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de procédés conventionnels.	<u> </u>
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou lin	niter les déverse-
ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	
Risques d'une exposition de l'environnement au travers des sédi-	
ments d'eau douce.	
Aucun traitement des eaux usées nécessaire.	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-	0
mination de (%):	
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	0
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	0
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	93,6
d'épuration des eaux usées publique (%)	30,0
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	93,6
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	30,0
d'épuration publique) (%) :	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	3,1E+03
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	3,12103
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2,0E+03
(m3/jour):	2,02+03
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets	on vuo do lour
élimination	en vue de leui
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des rég	alementations lo-
cales et/ou nationales.	J. 2
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déche	
Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations lo-	
cales et/ou nationales.	

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 27.12.2024 800010059269 Date d'impression 03.01.2025

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 27.12.2024 800010059269 Date d'impression 03.01.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

30000000810	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Inervention en laboratoires- Activités professionnelles
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22 Catégories de processus: PROC10, PROC15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ESVOC SpERC 8.17.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Utilisation de petites quantités en laboratoire, y compris transfert de matériel et nettoyage des installations.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kF	Pa à STP.
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,	
Fréquence et durée d'utilisa		
spécifié autrement).	liennes jusqu'à 8 heures (à moins que	
	nnelles affectant l'exposition	
On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire). On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.		
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques	
Activités de laboratoire- PROC15	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
NettoyagePROC10	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement	
La substance est une UVCB	complexe	
Principalement hydrophobe	·	
Facilement biodégradable.		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen utilisée dans la région:		0,1
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):		2,0
Part du tonnage régional utilisée localement:		5,0E-04
Tonnage annuel du site (tonn		1,0E-03
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour): 2,7E-03		2,7E-03
•	Fréquence et durée d'utilisation	
Rejet continu.		

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

Jours d'émission (jours/année):	365
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risq	
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'env	rironnement
Part de libération dans l'air en provenance d'une large application	5,0E-01
(seulement régional):	
Part de libération dans les eaux usées en provenance d'une large	5,0E-01
application:	
Part de libération dans le sol en provenance d'une large application	0
(seulement régional):	
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la so les rejets	ource) pour éviter
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou li	miter les déverse-
ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	
danger pour l'environnement causé par eau douce .	
Aucun traitement des eaux usées nécessaire.	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-	0
mination de (%):	
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	0
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	0
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	93,6
d'épuration des eaux usées publique (%)	00,0
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	93,6
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	
d'épuration publique) (%) :	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	6,8
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2,0E+03
(m3/jour):	_,=
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets	en vue de leur
élimination	
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des rég	glementations lo-
cales et/ou nationales.	g
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déche	ets
Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des ré	
cales et/ou nationales.	J. 5.11011144110110110

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 27.12.2024 800010059269 Date d'impression 03.01.2025

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org).

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 27.12.2024 800010059269 Date d'impression 03.01.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

30000000815	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Produits chimiques de traitement de l'eau- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC13 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC3, ERC4, ESVOC SpERC 3.22a.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'application de la substance pour le traitement de l'eau en secteur industriel en systèmes ouverts et fermés.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP.	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,	
Fréquence et durée d'utilisation		
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).		
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition		

On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Transferts de matière en vracUtiliser dans des systèmes confinésPROC2	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Transferts par fûts/ lot- sEtablissement spécialisé- PROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Expositions générales (systèmes fermés)Utiliser dans des procédés par lots confinésPROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Expositions générales (systèmes ouverts)PROC4	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Déversement à partir de petits conteneursPROC13	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Maintenance de l'équipe- mentPROC8a	Vidanger et laver à grande eau le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipement.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

Stockage.PROC1	Stocker la substance à l'intérieur d'un sy	vstème fermé.
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environn	ement
La substance est une UVCB	complexe	
Principalement hydrophobe		
Facilement biodégradable.		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen ut	tilisée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):		55
Part du tonnage régional utilisée localement:		0,54
Tonnage annuel du site (toni	nes/an):	30
Tonnage quotidien maximal	du site (kg/jour):	100
Fréquence et durée d'utilis	ation	
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/anné	e):	300
	x non influencés par la gestion des risc	ques
Facteur de dilution de l'eau d		10
Facteur de dilution de l'eau d	le mer locale:	100
	nnelles influant sur l'exposition de l'en	vironnement
	is des procédés (rejet initial avant appli-	5,0E-02
cation des mesures de gestie		,
	k usées issus des procédés (rejet initial	9,5E-01
avant application des mesure		
Part des rejets dans le sol is	0	
	hniques au niveau des procédés (à la s	ource) pour éviter
les rejets		
En raisons de pratiques qui o	diffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de pr	océdés conventionnels.	
Conditions et mesures tec	hniques sur le site visant à réduire ou li	miter les déverse-
	l'air et les rejets dans le sol.	
	l'environnement au travers des sédi-	
ments d'eau douce.		
Traitement des eaux usées i	n situ obligatoire.	
Traiter les rejets dans l'air po	our atteindre une efficacité typique d'éli-	0
mination de (%):	• • •	
Traiter les eaux usées sur si	te (avant leur rejet dans le milieu naturel)	95,8
pour atteindre le niveau exig	•	
	ion d'épuration publique, il est inutile de	34,9
	condaire des eaux usées sur site.	
Mesures organisationnelle	s visant à éviter/limiter les rejets depuis	s le site
	dustrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, s		
	atives aux stations d'épuration municipa	
	ostance des eaux usées via une station	93,6
d'épuration des eaux usées		
	on dans les eaux usées après application	95,8
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station		
d'épuration publique) (%):		

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

27.12.2024 800010059269 Date d'impression 03.01.2025 2.0

Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	100
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2,0E+03
(m3/jour):	

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org).

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 27.12.2024 800010059269 Date d'impression 03.01.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

30000000820	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Produits chimiques de traitement de l'eau- Activités profes- sionnelles
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC13 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8f, ESVOC SpERC 8.22b.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Couvre l'utilisation de la substance pour le traitement de l'eau dans les installations industrielles, dans des systèmes clos ou confinés, y compris les expositions accidentelles pendant les transferts de matières et le nettoyage des équipements.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP.	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,	
Eréquence et durée d'utilis	ntion	

Fréquence et durée d'utilisation

Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition

On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Transferts par fûts/ lot- sEtablissement spécialisé- PROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Expositions générales (systèmes fermés)PROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Expositions générales (systèmes ouverts)PROC4	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Déversement à partir de petits conteneursPROC13	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Maintenance de l'équipe- mentPROC8a	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Stockage.PROC1PROC2	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environne	ement
La substance est une UVCB		
Principalement hydrophobe		
Facilement biodégradable.		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen u	tilisée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisa		25
Part du tonnage régional util	,	6,0E-02
Tonnage annuel du site (ton		1,5
Tonnage quotidien maximal		4,0
Fréquence et durée d'utilis		4,0
	Sation	
Rejet continu.	(-).	205
Jours d'émission (jours/anné		365
	ux non influencés par la gestion des risq	
Facteur de dilution de l'eau d		10
Facteur de dilution de l'eau d		100
	onnelles influant sur l'exposition de l'env	
	en provenance d'une large application	1,0E-02
(seulement régional):		
	aux usées en provenance d'une large	9,9E-01
application:		
	l en provenance d'une large application	0
(seulement régional):		
les rejets	hniques au niveau des procédés (à la so	ource) pour eviter
	diffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de procédés conventionnels.		
	hniques sur le site visant à réduire ou li	miter les déverse-
	s l'air et les rejets dans le sol.	
danger pour l'environnemen		
	tion d'épuration publique, il est inutile de	
	condaire des eaux usées sur site.	
	our atteindre une efficacité typique d'éli-	0
mination de (%):		
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):		0,7
En cas de rejet vers une sta	tion d'épuration publique, il est inutile de	0
procéder à un traitement sec	condaire des eaux usées sur site.	
Mesures organisationnelle	es visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
Ne pas épandre les boues ir	ndustrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée,	stockée ou traitée.	
	atives aux stations d'épuration municipa	
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station		93,6
d'épuration des eaux usées publique (%)		00.0
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application		93,6
des mesures de gestion des d'épuration publique) (%) :	risques sur site et hors site (station	
	ur le site (MSafe) établi à partir des rejets	48
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):		70
aproo an transment complet	add dadk doodd (ngrjodi).	1

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 27.12.2024 800010059269 Date d'impression 03.01.2025

Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour): 2,0E+03

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4 CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org).

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 27.12.2024 800010059269 Date d'impression 03.01.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

30000001122	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Fluides fonctionnels - consommateur
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU21 Catégories de produits: PC16, PC17 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC9a, ERC9b, ESVOC SpERC 9.13c.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Utilisation d'objets scellés, qui contiennent des fluides fonctionnels comme p.e. des huiles de câbles, des liquides hydrauliques, des réfrigérants.

	LOONDITIONS OPEN ATIONNELLES	
SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du consommateur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit		
Tomio priyorquo uu prouuri	Normales de Température et de Pression)	
Concentration de la Subs-	Sauf indication contraire:	
tance dans le Mé- lange/l'Article		
lange, i , and i	Couvre les concentrations allant jusqu	'à (en %) : 100 %
Quantités utilisées	, ,	, ,
Sauf indication contraire:		
pour chaque utilisation, couvi	pour chaque utilisation, couvre les quantités allant jusqu'à (en g) : 2.200	
couvre la zone de contact avec la peau (cm2) : 468		468
Fréquence et durée d'utilisa	ation	
Sauf indication contraire:		
Couvre les utilisations allant jusqu'à (jours/an) : 4		
	couvre d'utilisations allant jusqu'à (fois/jour d'utilisation) : 1	
	Exposition (nombre d'heures/évenement): 0,17	
	nnelles affectant l'exposition	
Sauf indication contraire:		
Couvre l'utilisation à tempéra		
Couvre l'utilisation dans une		
Couvre l'utilisation dans des d	conditions normales de ventilation.	
Catégories de produits	CONDITIONS OPERATIONNELLES	D'UTILISATION ET
	MESURES DE GESTION DES RISQU	JES
Fluides de transfert de cha- leur Liquides	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 100 %	
	couvre des utilisations pouvant aller ju	squ'à 4 jours/an
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 468,00 cm2	
A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jus-		tité pouvant aller jus-

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

	qu'à 2.200 g	
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de	
	34 m2 équipé d'un système d'aération.	
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34	
	m3	
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17	
	heures/événement	
Fluides hydrauliques Li-	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 100 %	
quides		
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 4 jours/an	
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à	
	(cm2): 468,00 cm2	
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jus-	
	qu'à 2.200 g	
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de	
	34 m2 équipé d'un système d'aération.	
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34	
	m3	
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17	
	heures/événement	

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environn	ement
La substance est une UVCB		
Principalement hydrophobe		
Facilement biodégradable.		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen ut	tilisée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisa	ation (tonnes/année):	15
Part du tonnage régional util	isée localement:	5,0E-04
Tonnage annuel du site (ton	nes/an):	7,5E-03
Tonnage quotidien maximal	du site (kg/jour):	2,1E-02
Fréquence et durée d'utilis	ation	
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/anné	ee):	365
Facteurs environnementau	ix non influencés par la gestion des risc	ques
Facteur de dilution de l'eau douce locale: 10		10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:		100
	nnelles influant sur l'exposition de l'env	vironnement
Part de libération dans l'air en provenance d'une large application (seulement régional):		5,0E-02
Part de libération dans les eaux usées en provenance d'une large		2,5E-02
application:		
Part de libération dans le sol en provenance d'une large application		2,5E-02
(seulement régional):		
	atives aux stations d'épuration municipa	
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)		93,6
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets		52
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):		0.05.00
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique		2,0E+03

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 27.12.2024 800010059269 Date d'impression 03.01.2025

(m3/jour):

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

pour calculer les expositions du consommateur, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indication contraire.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4 CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org).

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 27.12.2024 800010059269 Date d'impression 03.01.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

30000001121	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Utilisation comme combustible - consommateur
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU21 Catégories de produits: PC13 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC9a, ERC9b, ESVOC SpERC 9.12c.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend les applications du consommateur en combustibles liquides.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du consommateur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeur > 10 kPa aux CNTP (Conditions Normales de Température et de Pression)	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Sauf indication contraire:	
	Couvre les concentrations allant jusqu'à	à (en %) : 100 %
Quantités utilisées		
Sauf indication contraire:		
pour chaque utilisation, couvre les quantités allant jusqu'à (en g) :		37.500
couvre la zone de contact avec la peau (cm2) :		420
Fréquence et durée d'utilisa	ation	
Sauf indication contraire:		
couvre d'utilisations allant jusqu'à (fois/jour d'utilisation) :		1
Exposition (nombre d'heures/		2
•	nnelles affectant l'exposition	
Sauf indication contraire:		
Couvre l'utilisation à tempéra		
Couvre l'utilisation dans une p		
Couvre l'utilisation dans des d	conditions normales de ventilation.	
Catégories de produits	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Carburants Liquide: Ravitaillement de véhicules	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 100 %	

(cm2): 210,00 cm2

sation

couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 52 jours/an couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utili-

couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à

A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jus-

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

	gu!à 27 500 g
	qu'à 37.500 g Couvre l'utilisation à l'air libre.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 100 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,05 heures/événement
Carburants Liquide, ravitail- lement de scooters	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 100 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 52 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 210,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 3.750 g
	Couvre l'utilisation à l'air libre.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 100 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,03 heures/événement
Carburants Liquide, Utilisation dans l'équipement de jardin	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 100 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 26 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utili- sation
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 750 g
	Couvre l'utilisation à l'air libre.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 100 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,00 heures/événement
Carburants Liquide: Ravitaillement d'équipement de jardin	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 100 %
<u>,,</u>	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 26 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utili- sation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 420,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 750 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,03 heures/événement
Carburants Liquide: Com-	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 100 %
Carbaranto Elquido. Com	200110 doo oonoonii aliono poavanii alion jaoqu a 100 70

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

bustible pour appareil de	
chauffage	
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 210,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 3.000 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans une pièce d'un volume de 20m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,03 heures/événement
Carburants Liquide: Huile à lampe	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 100 %
•	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 52 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 210,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 100 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans une pièce d'un volume de 20m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,01 heures/événement

Section 2.2 Contrôle de l'exposition de l'environnement			
La substance est une UVCB complexe			
Principalement hydrophobe			
Facilement biodégradable.			
Quantités utilisées			
Part du tonnage européen ut	0,1		
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):		210	
Part du tonnage régional utilisée localement:		5,0E-04	
Tonnage annuel du site (tonr	nes/an):	0,11	
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):		0,29	
Fréquence et durée d'utilisation			
Rejet continu.			
Jours d'émission (jours/année):		365	
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques			
Facteur de dilution de l'eau d	ouce locale:	10	
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:		100	
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement			
Part de libération dans l'air er	n provenance d'une large application	1,0E-04	
(seulement régional):			
	ux usées en provenance d'une large	1,0E-05	
application:			

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 27.12.2024 800010059269 Date d'impression 03.01.2025

Part de libération dans le sol en provenance d'une large application (seulement régional):	1,0E-05
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)	93,6
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	750
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):	2,0E+03

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Les émissions dues à la combustion sont limitées grâce aux dispositifs exigés pour la réduction des gaz d'échappement.

Les émissions dues à la combustion des déchets sont prises en compte dans l'évaluation de l'exposition régionale.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Cette substance est brûlée durant l'utilisation et ne produit aucun déchet.

ı	SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION		
	Section 3.1 - Santé			
	pour calculer les expositions	du consommateur, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indi-		

pour calculer les expositions du consommateur, on a utilise l'outil ECETOCTRA, sauf indication contraire.

Section 3.2 - Environnement

SECTION 4

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

Section 4.1 - Santé		
Los expecitione prédites ne cent per prévues excéder les veleurs de la dese dérivés cons		
Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des		

CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU

Les expositions predites ne sont pas prevues exceder les valeurs de la dose derivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 27.12.2024 800010059269 Date d'impression 03.01.2025

risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org).

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 27.12.2024 800010059269 Date d'impression 03.01.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

30000001120		
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION	
Titre	Utilisation dans les produits agrochimiques - consommateur	
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU21 Catégories de produits: PC27 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d, ESVOC SpERC 8.11b.v1	
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'application utilisateur de aux produits chimiques agricoles sous forme liquide ou solide.	

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du consommateur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeur > 10 kPa aux CNTP (Conditions Normales de Température et de Pression)	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Sauf indication contraire:	
	Couvre les concentrations allant jusqu'à (en %) : 50 %	
Quantités utilisées		
Sauf indication contraire:		
couvre la zone de contact avec la peau (cm2) :		857,5
Fréquence et durée d'utilisation		
Sauf indication contraire:		
Couvre les utilisations allant jusqu'à (jours/an) :		365
couvre d'utilisations allant jusqu'à (fois/jour d'utilisation) :		1
Exposition (nombre d'heures/évenement): 4		4
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition		
Court indication contrains:		

Sauf indication contraire:

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Couvre l'utilisation dans une pièce d'un volume de 20m3

Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.

Catégories de produits	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Engrais Préparations pour espaces verts et jardins	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 15 %	
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an	
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation	
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,50 cm2	
	par application, il est accepté d'absorber unequantité de 0,3	

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 27.12.2024 800010059269 Date d'impression 03.01.2025

	g	
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 4	
	heures/événement	
Produits phytopharmaceutiques	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 15 %	
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an	
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation	
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,50 cm2	
	par application, il est accepté d'absorber unequantité de 0,3 g	

	1.5	
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environne	ement
La substance est une UVCB	complexe	
Principalement hydrophobe		
Facilement biodégradable.		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen u	tilisée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisa	ation (tonnes/année):	20
Part du tonnage régional util		2,0E-03
Tonnage annuel du site (ton	nes/an):	4,0E-02
Tonnage quotidien maximal		0,11
Fréquence et durée d'utilis	ation	
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/année):		365
	ıx non influencés par la gestion des risq	
Facteur de dilution de l'eau d		10
Facteur de dilution de l'eau d	100	
	nnelles influant sur l'exposition de l'env	
Part de libération dans l'air e	9,0E-01	
(seulement régional):		
Part de libération dans les es	1,0E-02	
application:	Landa de la constanta de la co	0.05.00
Part de libération dans le sol	9,0E-02	
(seulement régional):	dives sur stations differenties municipa	Na.
	atives aux stations d'épuration municipa bstance des eaux usées via une station	93,6
	93,0	
d'épuration des eaux usées publique (%) Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets		227
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):		221
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique		2,0E+03
(m3/jour):	arrios de la station a oparation passique	2,02.00
	atives au traitement externe des déchets	en vue de leur
élimination		
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations lo-		
cales et/ou nationales.		

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations lo-

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 27.12.2024 800010059269 Date d'impression 03.01.2025

cales et/ou nationales.

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

pour calculer les expositions du consommateur, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indication contraire.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org).

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 27.12.2024 800010059269 Date d'impression 03.01.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

Scenario d'exposition - Travanieur		
30000001119		
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION	
Titre	lubrifiants - consommateur forte dégagement dans l'envi- ronnement	
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU21 Catégories de produits: PC1, PC24, PC31 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d, ESVOC SpERC 8.6c.v1	
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'application utilisateur de aux formulations de lubrifiants dans les systèmes fermés et ouverts, y comprisles procédures de transfert, l'application, le fonctionnement des moteurs et des produits connexes, l'entretien du matériel et l'élimination des huiles usagées.	

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du consommateur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeur > 10 kPa aux CNTP (Conditions Normales de Température et de Pression)	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Sauf indication contraire:	
	Couvre les concentrations allant jusqu'à (en %) : 100 %	
Quantités utilisées		
Sauf indication contraire:		
pour chaque utilisation, couv	pour chaque utilisation, couvre les quantités allant jusqu'à (en g) : 6.390	
couvre la zone de contact av		468
Fréquence et durée d'utilis	ation	
Sauf indication contraire:		
couvre d'utilisations allant jus	ant jusqu'à (fois/jour d'utilisation) : 1	
Exposition (nombre d'heures,		
	nnelles affectant l'exposition	
Sauf indication contraire:		
Couvre l'utilisation à tempéra		
Couvre l'utilisation dans une		
Couvre l'utilisation dans des	conditions normales de ventilation.	
Catégories de produits	CONDITIONS OPERATIONNELLES D MESURES DE GESTION DES RISQU	
Adhésifs, produits d'étanchéité Colle, utilisa- tion comme passe-temps.	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 30 %	
	couvre des utilisations pouvant aller jus	qu'à 365 jours/an

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 35,73 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 9 g
	Couvre l'utilisation dans une pièce d'un volume de 20m3
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventila-
	tion.
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 4 heures/événement
Adhésifs, produits d'étanchéité Colle, utilisa- tion DIY (faites-le vous- même) (colle pour tapis, colle pour carrelage, colle pour parquet en bois)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 30 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utili- sation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 110,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 6.390 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 6,00 heures/événement
Adhésifs, produits d'étanchéité Colle en aéro- sol	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 30 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 6 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 35,73 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 85,05 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 4,00 heures/événement
Adhésifs, produits d'étanchéité Produits d'étanchéité	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 30 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utili-

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

	cation
	sation couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à
	(cm2): 35,73 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 75 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 1,00 heures/événement
Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Liquides	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 100 %
•	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 4 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utili- sation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 468,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 2.200 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17 heures/événement
Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Pâtes	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 20 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 10 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utili- sation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 468,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 34 g
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 4,00 heures/événement
Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Sprays	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 6 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,75 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 73 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20
	m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17
	heures/événement
Produits lustrant et mé-	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
langes de cires Vernis cire	
(sol, meuble, chaussure)	account describits at an account aller in soult 20 is one (an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 29 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 430,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 142 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20
	m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 1,23 heures/événement
Produits lustrant et mé- langes de cires Polish en spray (meubles, chaus- sures)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 8 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 430,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 35 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventila-
	tion.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,33
	heures/événement

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l	'environnement	
La substance est une UVCI	3 complexe		
Principalement hydrophobe	Principalement hydrophobe		
Facilement biodégradable.			
Quantités utilisées			
Part du tonnage européen utilisée dans la région: 0,1		0,1	
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année): 12		12	
Part du tonnage régional utilisée localement: 5,0E-		5,0E-04	
Tonnage annuel du site (tonnes/an): 5,8E-03		5,8E-03	
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour): 1,6E-02		1,6E-02	
Fréquence et durée d'utili	sation		
Rejet continu.			

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Date de dernière parution: 28.03.2024 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

Date d'impression 03.01.2025 2.0 27.12.2024 800010059269

Jours d'émission (jours/année):	365
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques	ues
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'env	rironnement
Part de libération dans l'air en provenance d'une large application (seulement régional):	1,5E-01
Part de libération dans les eaux usées en provenance d'une large application:	5,0E-02
Part de libération dans le sol en provenance d'une large application (seulement régional):	5,0E-02
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)	93,6
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	40
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):	2,0E+03

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	

pour calculer les expositions du consommateur, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indication contraire.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 27.12.2024 800010059269 Date d'impression 03.01.2025

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org).

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 27.12.2024 800010059269 Date d'impression 03.01.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

Scenario d'exposition - Travanieur		
30000001118		
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION	
Titre	lubrifiants - consommateur Faibles rejets dans l'environnement	
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU21 Catégories de produits: PC1, PC24, PC31 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC9a, ERC9b, ESVOC SpERC 9.6d.v1	
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'application utilisateur de aux formulations de lubrifiants dans les systèmes fermés et ouverts, y comprisles procédures de transfert, l'application, le fonctionnement des moteurs et des produits connexes, l'entretien du matériel et l'élimination des huiles usagées.	

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du consommateur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeur > 10 kPa a Normales de Température et de Pressi	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Sauf indication contraire:	
Couvre les concentrations allant jusqu'à (en %) : 100 %		à (en %) : 100 %
Quantités utilisées		
Sauf indication contraire:		
pour chaque utilisation, couvre les quantités allant jusqu'à (en g) : 6.390		6.390
couvre la zone de contact avec la peau (cm2) : 468		468
Fréquence et durée d'utilis	ation	
Sauf indication contraire:		
couvre d'utilisations allant jus	squ'à (fois/jour d'utilisation) :	1
		6
	nnelles affectant l'exposition	
Sauf indication contraire:		
Couvre l'utilisation à tempéra		
Couvre l'utilisation dans une		
Couvre l'utilisation dans des	conditions normales de ventilation.	
Catégories de produits	CONDITIONS OPERATIONNELLES D MESURES DE GESTION DES RISQU	
Adhésifs, produits d'étanchéité Colle, utilisa- tion comme passe-temps.	Couvre des concentrations pouvant alle	er jusqu'à 30 %
	couvre des utilisations pouvant aller jus	qu'à 365 jours/an

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 35,73 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 9 g
	Couvre l'utilisation dans une pièce d'un volume de 20m3
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventila-
	tion.
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 4 heures/événement
Adhésifs, produits d'étanchéité Colle, utilisa- tion DIY (faites-le vous- même) (colle pour tapis, colle pour carrelage, colle pour parquet en bois)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 30 %
pour parquet en bois)	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 110,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 6.390 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 6,00 heures/événement
Adhésifs, produits d'étanchéité Colle en aéro- sol	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 30 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 6 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 35,73 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 85,05 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 4,00 heures/événement
Adhésifs, produits d'étanchéité Produits d'étanchéité	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 30 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utili-

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

	action
	sation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 35,73 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 75 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 1,00 heures/événement
Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Liquides	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 100 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 4 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utili- sation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 468,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 2.200 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17 heures/événement
Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Pâtes	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 20 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 10 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utili- sation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 468,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 34 g
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 4,00 heures/événement
Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Sprays	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 6 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,75 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 73 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20
	m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17
	heures/événement
Produits lustrant et mé-	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
langes de cires Vernis cire	
(sol, meuble, chaussure)	
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 29 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 430,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 142 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 1,23 heures/événement
Produits lustrant et mé- langes de cires Polish en spray (meubles, chaus- sures)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 8 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 430,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 35 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventila-
	tion.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,33
	heures/événement

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l	'environnement
La substance est une UVCI	3 complexe	
Principalement hydrophobe		
Facilement biodégradable.		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen utilisée dans la région:		0,1
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):		12
Part du tonnage régional utilisée localement:		5,0E-04
Tonnage annuel du site (tonnes/an):		5,8E-03
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour): 1,6E-02		1,6E-02
Fréquence et durée d'utili	sation	
Rejet continu.		

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 27.12.2024 800010059269 Date d'impression 03.01.2025

Jours d'émission (jours/année):	365
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques	ues
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'env	rironnement
Part de libération dans l'air en provenance d'une large application (seulement régional):	1,0E-02
Part de libération dans les eaux usées en provenance d'une large application:	1,0E-02
Part de libération dans le sol en provenance d'une large application (seulement régional):	1,0E-02
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)	93,6
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	41
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):	2,0E+03

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION Section 3.1 - Santé

pour calculer les expositions du consommateur, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indication contraire.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Continu A.A. Conté	

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 27.12.2024 800010059269 Date d'impression 03.01.2025

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org).

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 27.12.2024 800010059269 Date d'impression 03.01.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

Scenario d'exposition - Travailleur	
30000001117	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	utilisation de produits de netoyage - consommateur
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU21 Catégories de produits: PC3, PC4, PC8 (excipient only), PC9a, PC24, PC35, PC38 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d, ESVOC SpERC 8.4c.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'exposition générale des consommateurs en de- hors de l'utilisation de produits ménagers qui sont vendus entant que lessive et nettoyant, aérosols, revêtements, dégi- vreurs, lubrifiants et assainisseurs d'air.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES MESURES DE GESTION DES RISQU	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du consommateur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeur > 10 kPa Normales de Température et de Press	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Sauf indication contraire:	
	Couvre les concentrations allant jusqu'à (en %) : 100 %	
Quantités utilisées		
Sauf indication contraire:		
pour chaque utilisation, couv	re les quantités allant jusqu'à (en g) :	13.800
couvre la zone de contact av	ec la peau (cm2) :	857,50
Fréquence et durée d'utilis	ation	
Sauf indication contraire:		
Couvre les utilisations allant jusqu'à (jours/an) :		365
couvre d'utilisations allant jusqu'à (fois/jour d'utilisation) :		4
Exposition (nombre d'heures/évenement):		8
	nnelles affectant l'exposition	
Sauf indication contraire: Couvre l'utilisation à tempéra Couvre l'utilisation dans une Couvre l'utilisation dans des		
Couvie ruimounori dario des	obligations normales de ventilation.	
Catégories de produits	oduits CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Produits d'assainissement de l'air Traitement aérien avec effet immédiat (spraysd'aérosol)	Couvre des concentrations pouvant al	ler jusqu'à 50 %

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 4 fois/jour d'utilisation
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 0,1 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans une pièce d'un volume de 20m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,25 heures/événement
Produits d'assainissement de l'air Traitement aérien avec effet immédiat (spraysd'aérosol) pesticides (Liant uniquement).	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 4 fois/jour d'utilisation
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 0,5 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,25 heures/événement
Produits d'assainissement de l'air Traitement aérien avec effet durable (solide et liquide)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 10 %
,	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 35,70 cm2
	À chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 0,48 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 8,00 heures/événement
Produits d'assainissement de l'air Traitement aérien avec effet durable (solide et liquide) pesticides (Liant uniquement).	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
. ,	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à
	(cm2): 35,70 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 0,48 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 8,00 heures/événement
Produits antigel et de dégi- vrage Lavages des vitres de voitures	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 1 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 0,5 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,02 heures/événement
Produits antigel et de dégi- vrage Versement dans des radiateurs	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 10 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utili-
	sation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 2.000 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17 heures/événement
Produits antigel et de dégi- vrage Dégivreur de serrures	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 214,40 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 4 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

	34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,25 heures/événement
Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides) (Liant uniquement). Produits lave-linge et lave-vaisselle	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 5 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utili-
	sation couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,50 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 15 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans une pièce d'un volume de 20m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,50 heures/événement
Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides) (Liant uniquement). nettoyant liquide (nettoyant tout usage, nettoyant sanitaire, nettoyant sol, nettoyant verrerie, nettoyant tapis, nettoyant métaux)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 5 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 128 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,50 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 27 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans une pièce d'un volume de 20m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,33 heures/événement
Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides) (Liant uniquement). sprays de nettoyage (nettoyant tout usage, nettoyant sanitaire, nettoyant verrerie)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 15 %
-	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 128 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 35 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans une pièce d'un volume de 20m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17 heures/événement
Revêtements et peintures, solvants, diluants Peinture murale hydrique au latex	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 1,5 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 4 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,75 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 2.760 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,2 heures/événement
Revêtements et peintures, solvants, diluants Vernis à base d'eau riche en solvant avec une teneur élevée en pitoisuus particules solides	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 27,5 %
·	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 6 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,75 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 744 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,2 heures/événement
Revêtements et peintures, solvants, diluants Bombe aérosol	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 2 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 215 g

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de
	34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 24 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,33 heures/événement
Revêtements et peintures, solvants, diluants Dissol- vant (dissolvant pour pein- ture, colle, papier peint, adjuvant)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 3 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,50 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 491 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,00 heures/événement
Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Liquides	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 100 %
1 - 1 - 1	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 4 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 468,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 2.200 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17 heures/événement
Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Pâtes	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 20 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 10 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 468,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 34 g
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 4 heures/événement

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Sprays	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
Opiayo	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 6 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utili-
	sation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,75 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 73 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17 heures/événement
Produits de lavage et de nettoyage (y compris pro- duits à base de solvants) Produits lave-linge et lave- vaisselle	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 5 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utili-
	sation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,50 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 15 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,50 heures/événement
Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) nettoyant liquide (nettoyant tout usage, nettoyant sanitaire, nettoyant sol, nettoyant verrerie, nettoyant tapis, nettoyant métaux)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 5 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 128 jours/an
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,50 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 27 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20
	m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,33
	heures/événement
Produits de lavage et de	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 15 %
nettoyage (y compris pro-	
duits à base de solvants)	
sprays de nettoyage (net-	
toyant tout usage, nettoyant	
sanitaire, nettoyant verrerie)	
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 128 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utili-
	sation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à
	(cm2): 428,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jus-
	qu'à 35 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventila-
	tion.
	Couvre l'utilisation dans une pièce d'un volume de 20m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17
	heures/événement
Produits pour soudage et	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 20 %
brasage (avec revêtements	Justine and consernations pour aim aims: jusqu'u = 5 /6
de flux et fils avec âme en	
flux), produits de flux	
many, products do nan	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utili-
	sation
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jus-
	qu'à 12 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventila-
	tion.
	Couvre l'utilisation dans une pièce d'un volume de 20m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 1,00 heures/événement
	Herite2/evenement

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l	'environnement
La substance est une UVCB complexe		
Principalement hydrophob	pe	
Facilement biodégradable).	
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen utilisée dans la région: 0,1		0,1
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):		5,1
Part du tonnage régional utilisée localement:		5,0E-04
Tonnage annuel du site (tonnes/an): 2,6E		2,6E-03
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour): 7,0E-03		7,0E-03
Fréquence et durée d'ut	ilisation	
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/année):		365

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 27.12.2024 800010059269 Date d'impression 03.01.2025

Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risq	ues
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'env	rironnement
Part de libération dans l'air en provenance d'une large application (seulement régional):	9,5E-01
Part de libération dans les eaux usées en provenance d'une large application:	2,5E-02
Part de libération dans le sol en provenance d'une large application (seulement régional):	2,5E-02
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)	93,6
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	18
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):	2,0E+03

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

pour calculer les expositions du consommateur, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indication contraire.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 27.12.2024 800010059269 Date d'impression 03.01.2025

être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org).

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 27.12.2024 800010059269 Date d'impression 03.01.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

30000001109	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Utilisation dans les revêtements - consommateur
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU21 Catégories de produits: PC1, PC4, PC8 (excipient only), PC9a, PC9b, PC9c, PC15, PC18, PC23, PC31, PC34 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8b, ESVOC SpERC 8.3c.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation dans les revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.) y compris les expositions pendant l'application (y compris transfert et préparation, enduction au pinceau, vaporisation manuelle et autres procédés) et nettoyage de l'équipement.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES	
Continuo 0.4	MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du consom	mateur
Caractéristique du produit	I I I I I I I I I I I I I I I I I I I	ON ITTO (O. 1111
Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeur > 10 kPa Normales de Température et de Press	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Sauf indication contraire:	
	Couvre les concentrations allant jusqu'à (en %) : 100 %	
Quantités utilisées		
Sauf indication contraire:		
pour chaque utilisation, couv	re les quantités allant jusqu'à (en g) :	13.800
couvre la zone de contact avec la peau (cm2) :		857,50
Fréquence et durée d'utilis	ation	
Sauf indication contraire:		
Couvre les utilisations allant jusqu'à (jours/an) :		365
couvre d'utilisations allant jusqu'à (fois/jour d'utilisation) :		1
Exposition (nombre d'heures/évenement):		6
•	nnelles affectant l'exposition	
Sauf indication contraire:		
Couvre l'utilisation à tempéra		
Couvre l'utilisation dans une		
Couvre l'utilisation dans des	conditions normales de ventilation.	
Catégories de produits	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Adhésifs, produits	Couvre des concentrations pouvant al	ler jusqu'à 30 %
d'étanchéité Colle, utilisa-		
tion comme passe-temps.		

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utili- sation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 35,73 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 9 g
	Couvre l'utilisation dans une pièce d'un volume de 20m3
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 4 heures/événement
Adhésifs, produits d'étanchéité Colle, utilisa- tion DIY (faites-le vous- même) (colle pour tapis, colle pour carrelage, colle pour parquet en bois)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 30 %
, ,	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utili- sation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 110,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 6.390 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 6,00 heures/événement
Adhésifs, produits d'étanchéité Colle en aéro- sol	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 30 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 6 jours/an couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 35,73 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 85,05 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 4,00 heures/événement
Adhésifs, produits d'étanchéité Produits d'étanchéité	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 30 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

	annua des utilisations pour put alleu insentà 4 feis/iscur diutili
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 35,73 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 75 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	éviter toute utilisation avec des fenêtres fermées.
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 1,00
	heures/événement
Produits antigel et de dégi- vrage Lavages des vitres de voitures	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 1 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 0,5 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de
	34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,02 heures/événement
Produits antigel et de dégi- vrage Versement dans des radiateurs	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 10 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 2.000 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17 heures/événement
Produits antigel et de dégi- vrage Dégivreur de serrures	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 30 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utili- sation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 214,40 cm2

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 4 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,25 heures/événement
Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides) (Liant uniquement). Produits lave-linge et lavevaisselle	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 5 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,50 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 15 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans une pièce d'un volume de 20m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,50
	heures/événement
Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides) (Liant uniquement). nettoyant liquide (nettoyant tout usage, nettoyant sanitaire, nettoyant sol, nettoyant verrerie, nettoyant tapis, nettoyant métaux)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 5 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 128 jours/an couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utili-
	sation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,50 cm2
	À chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 27 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans une pièce d'un volume de 20m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,33 heures/événement
Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides) (Liant uniquement). sprays de nettoyage (nettoyant tout usage, nettoyant sanitaire, nettoyant verrerie)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 15 %

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

	aculura des utilications pouvent aller iungulà 139 jours/on
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 128 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 35 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans une pièce d'un volume de 20m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17 heures/événement
Revêtements et peintures, solvants, diluants Peinture murale hydrique au latex	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 1,5 %
•	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 4 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utili- sation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,75 cm2
	À chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 2.760 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,20 heures/événement
Revêtements et peintures, solvants, diluants Vernis à base d'eau riche en solvant avec une teneur élevée en pitoisuus particules solides	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 27,5 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 6 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,75 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 744 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,20 heures/événement
Revêtements et peintures, solvants, diluants Bombe aérosol	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'a 2,20 heures/événement Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

	pouvre des utilisations pouvent aller inequib 1 fais/jour d'utili
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 215 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de
	34 m2 équipé d'un système d'aération. Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34
	m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,33 heures/événement
Revêtements et peintures, solvants, diluants Dissol- vant (dissolvant pour pein- ture, colle, papier peint, adjuvant)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 3 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,50 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 491 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,00 heures/événement
matières de charge et Mas- tic Enduits et mastics.	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 2 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 12 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utili- sation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 35,73 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 85 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 4,00 heures/événement
matières de charge et Mas- tic Mortier et égaliseur de sol	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 2 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 12 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,50 cm2

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 13.800 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,00 heures/événement
matières de charge et Mas- tic Pâte à modeler	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 1 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 254,40 cm2
	par application, il est accepté d'absorber unequantité de 1 g
Peintures au doigt	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 1,25 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 254,40 cm2
	par application, il est accepté d'absorber unequantité de 1,35 g
Produits de traitement de surfaces non métalliques Peinture murale hydrique au latex	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 1,5 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 4 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utili- sation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,75 cm2
	À chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 2.760 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans une pièce d'un volume de 20m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,20 heures/événement
Produits de traitement de surfaces non métalliques Vernis à base d'eau riche en solvant avec une teneur élevée en particules solides	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 27,5 %
,	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 6 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utili- sation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,75 cm2

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

	A discount (Park) and the second of the seco
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 744 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,20 heures/événement
Produits de traitement de surfaces non métalliques Bombe aérosol	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 2 jours/an couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utili-
	sation A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 215 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,33 heures/événement
Produits de traitement de surfaces non métalliques Dissolvant (dissolvant pour peinture, colle, papier peint, adjuvant)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 3 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utili- sation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,50 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 491 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,00 heures/événement
Encres et toners	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 10 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 71,40 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 40 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

	Couvre l'utilisation dans une pièce d'un volume de 20m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,20
	heures/événement
Produits pour tannage, teinture, imprégnation de fini-tion et soin du cuir Ver- nis cire (sol, meuble, chaussure)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 29 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 430,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 56 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans une pièce d'un volume de 20m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 1,23
	heures/événement
Produits pour tannage, teinture, imprégnation de fini-tion et soin du cuir Po- lish en spray (meubles, chaussures)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 8 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 430,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 56 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans une pièce d'un volume de 20m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,33 heures/événement
Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Liquides	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 100 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 4 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 468,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 2.200 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17
	heures/événement
Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Pâtes	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 20 %
-	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 10 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 468,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 34 g
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 4 heures/événement
Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Sprays	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
Opiayo	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 6 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utili- sation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,75 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 73 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17 heures/événement
Produits lustrant et mé- langes de cires Vernis cire (sol, meuble, chaussure)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 29 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 430,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 142 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 1,23 heures/événement
Produits lustrant et mé- langes de cires Polish en spray (meubles, chaus-	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
sures)	

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 430,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 35 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,33 heures/événement
Colorants pour textiles, produits de finition et d'imprégnation y compris agents de blanchiment et autres adjuvants de fabrica- tion	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 10 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,50 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 115 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans une pièce d'un volume de 20m3 Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 1,00 heures/événement

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environt	onnement
La substance est une UVCB complexe		
Principalement hydrophobe	Principalement hydrophobe	
Facilement biodégradable.		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen uti	lisée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisat	ion (tonnes/année):	270
Part du tonnage régional utilis	sée localement:	5,0E-04
Tonnage annuel du site (tonn	es/an):	0,13
Tonnage quotidien maximal d	lu site (kg/jour):	0,37
Fréquence et durée d'utilisation		
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/année		365
Facteurs environnementaux	x non influencés par la gestion des	risques
Facteur de dilution de l'eau de	ouce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de	e mer locale:	100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement		'environnement
Part de libération dans l'air er (seulement régional):	n provenance d'une large application	9,85E-01

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 27.12.2024 800010059269 Date d'impression 03.01.2025

Part de libération dans les eaux usées en provenance d'une large	1,0E-02
application:	
Part de libération dans le sol en provenance d'une large application	5,0E-03
(seulement régional):	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	93,6
d'épuration des eaux usées publique (%)	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	840
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2,0E+03
(m3/jour):	

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	

pour calculer les expositions du consommateur, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indication contraire.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol A100 Low Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

2.0 27.12.2024 800010059269 Date d'impression 03.01.2025

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org).